

**MINISTÈRE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES
LANGUES NATIONALES**

CABINET



BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024



Septembre 2020

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
PREFACE.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX	10
I.CONTEXTE GENERAL DU PAYS	11
1.1. <i>Contextes politique et sécuritaire</i>	11
1.2. <i>Contexte socio-économique.....</i>	11
1.3. <i>Contexte démographique.....</i>	12
II.TYPOLOGIE DES RISQUES AU BURKINA FASO.....	12
2.1 <i>Cadre conceptuel des phénomènes à risques</i>	12
2.2 <i>Un pays au profil de risque global relativement élevé et situé dans une région instable</i>	13
2.3 <i>Les risques de catastrophes naturelles</i>	15
2.3.1 <i>Les risques liés aux pluies et aux vents violents (tornades)</i>	15
2.3.2 <i>Les risques de sécheresse et d'insécurité alimentaire.....</i>	17
2.3.3 <i>Les épidémies et autres risques sanitaires</i>	20
2.4 <i>Les risques induits par l'homme (conflits et insécurité)</i>	21
2.4.1 <i>Le risque d'insécurité et crise humanitaire</i>	21
2.4.2 <i>Les risques relatifs aux conséquences des déplacements de populations</i>	22
2.4.3 <i>Autres conflits de sources et de natures diverses</i>	24
2.5. <i>Les risques internes au système éducatif.....</i>	24
2.6. <i>Interrelations entre les différents types de risques.....</i>	25
III.DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF AU BURKINA FASO	27
3.1. <i>Situation générale du système éducatif burkinabé</i>	27
3.2. <i>Impact des crises sur le système éducatif.....</i>	27
3.2.1. <i>La destruction et la fermeture des structures éducatives</i>	27
3.2.2. <i>Situation des élèves et des enseignants affectés par les crises</i>	30
3.3. <i>. Mesures et initiatives prises pour sauver l'année scolaire 2017-2018</i>	30
3.4. <i>Synthèse du diagnostic externe du système éducatif</i>	31
3.4.1. <i>Opportunités et menaces</i>	31
3.4.2. <i>Enjeux et défis du secteur de l'éducation.....</i>	32
3.4.2.1. <i>Garantie de la sécurisation complète des acteurs et structures d'éducation</i>	32
3.4.2.2. <i>Maintien et continuité de l'éducation dans les zones touchées par les crises</i>	32
3.4.2.3. <i>Coordination des interventions d'urgence</i>	33
3.4.2.4. <i>Le défi du financement de l'ESU</i>	33
DEUXIEME PARTIE: ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE.....	34

I. FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE	35
1.1 <i>Fondements</i>	35
1.1.1- <i>Au niveau international.....</i>	35
1.2. <i>Vision de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence</i>	35
1.3. <i>Principes directeurs de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence.....</i>	35
II. AXES STRATEGIQUES.....	37
2.1. <i>Axe stratégique 1: Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage</i>	37
<i>protecteur et sécurisé</i>	37
2.2. <i>Axe stratégique 2 : Enseignements et apprentissages de qualité</i>	38
2.3. <i>Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination.....</i>	38
III. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE, DOMAINE TRANSVERSAL	39
IV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION, DE COORDINATION ET DE LEADERSHIP	41
4.1 Dispositifs de mise en œuvre et de pilotage	41
4.1.1 <i>Dispositif de mise en œuvre.....</i>	41
4.1.2 <i>Les organes de pilotage</i>	41
4.1.3. <i>Les organes de gestion financière</i>	41
4.2. Suivi évaluation de la stratégie.....	42
4.2.1 <i>Outils de suivi et d'évaluation</i>	42
4.2.2. <i>Instances de revue de la stratégie.....</i>	42
4.3. Coordination.....	42
4.4 Visibilité et communication	44
4.4.1 <i>Mobilisation, gestion et diffusion des statistiques</i>	44
4.4.2 <i>Communication, visibilité et leadership</i>	44
4.5 Analyse des risques et mesure de mitigation de la mise en œuvre de la SN-ESU	45
4.5.1 <i>Les risques macroéconomiques</i>	45
4.5.2. <i>Contraintes budgétaires</i>	45
4.5.3. <i>Détérioration du contexte sécuritaire.....</i>	45
4.5.4. <i>Risques sanitaires liés à la pandémie du COVID-19</i>	45
4.5.5. <i>Faible engagement communautaire</i>	46
TROISIEME PARTIE: <u>Plan d'actions triennal 2020-2022 de la SN-ESU.....</u>	47
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2020-2022 POUR L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE (PAT ESU 2020-2022)	48
II. COUT GLOBAL DU PAT ESU 2019-2024.....	48
III. DESCRIPTION DES ACTIONS ET ACTIVITES PAR AXE STRATEGIQUE	50
3.1. <i>Actions et activités de l'axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé</i>	50

3.2. <i>Actions et activités de l'axe stratégique 2 : Enseignements et apprentissages de qualité</i>	53
3.3. <i>Actions et activités de l'axe stratégique 3 : Pilotage et coordination</i>	55
CONCLUSION	57
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des risques de crise et de leurs impacts	58
Annexe 2 : cadre logique final 251020.xlsx	63
Annexe 3 : PAT 2020-2022_ SN-ESU.xlsx	63

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD	Association de Développement
AGR	Activités génératrices de Revenus
AME	Association des Mères éducatrices
API	Approche pédagogique intégratrice
APS	Appui Psycho-Social
BEPC	Brevet d'Etudes du premier cycle
CAST	Compte d'Affectation Spécial du Trésor
CE1	Cours Elémentaire première année
CEP	Certificat d'Etudes primaires
COGES	Comité de GEstion Scolaire
CONASUR	Conseil NAtional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVID 19	Corona VIrus Disease apparu en 2019
DGEC	Direction générale des Examens et Concours
EDI	Elève Déplacé Interne
EFA	Enseignement Franco-Arabe
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EGMA 2	Early Grade Mathematics Assessment
EGRA	Early Grade Reading Assessment
EHDP	Equipe Humanitaire Développement Pays
EHP	Equipe Humanitaire Pays
EIA	Education Interactif à l'Audio
ELAN	Ecole et Langues Nationales
ENF	Education Non Formelle
ESH	Enfant en Situation de Handicap
ESU	Education en Situation d'Urgence
FDS	Forces de défense et de sécurité
GSE	Groupe Sectoriel pour l'Education
IYPE	Institut International de Planification de l'Education
INEE	Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MENAPLN	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MFSNAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de l'Action humanitaire
MINEFID	Ministère de l'Economie, des finances et du Développement
MJPEJ	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement durable
OEV	Orphelins et Enfants vulnérables
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PDDEB	Plan décennal de Développement de l'Education de Base
PDI	Populations Déplacées Internes
PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PER	Programme d'Education par la Radio
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDES	Plan de Développement Economique et Social
PSEF	Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SN-ESU	Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence
SSA/P	Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle
SSEZDS	Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires
ST-ESU	Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PREFACE

Le Burkina Faso a connu les premières attaques terroristes en 2015, mais c'est en janvier 2017 que les premières menaces contre le système éducatif ont été enregistrées. L'assassinat d'un directeur d'école dans la commune de Djibo en mars 2017 a été l'élément déclencheur de la fermeture des établissements scolaires. Ainsi, de 10 écoles primaires fermées en 2016-2017, la situation s'est progressivement détériorée pour atteindre environ 400 établissements scolaires fermés en 2017-2018 et 2388 établissements fermés en 2018-2019.

Le Gouvernement a pris dès le début, la mesure de la menace sur le système éducatif et beaucoup d'actions ont été entreprises pour soutenir et encourager les acteurs de l'éducation en 2017 et 2018, telles l'instauration de l'état d'urgence dans les régions à forts défis sécuritaires ainsi que l'adoption en février 2019 d'une stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) et la création d'un Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST- ESU) en avril 2020.

Cette stratégie de scolarisation a été pensée pour assurer la continuité éducative dans les zones d'insécurité et elle concernait les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de l'Est et de la Boucle de Mouhoun. Consciente toutefois de la volatilité de la situation sécuritaire, cette stratégie s'est voulue flexible, pragmatique et dynamique. Aussi, a-t-elle au fur et à mesure pris en compte les nouvelles régions touchées directement par l'insécurité et celles d'accueil des populations déplacées, couvrant de ce fait l'ensemble du territoire national.

Rapidement s'est posée la question des autres risques car en plus du défi sécuritaire, le Burkina Faso est touché par d'autres phénomènes à risque comme les inondations, les vents violents, les risques sanitaires, etc. qui ont le potentiel d'affecter profondément le système éducatif. Au regard du contexte actuel, il est crucial que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) puisse être équipé et outillé pour prévenir, se préparer et répondre à l'ensemble des risques auxquels le Burkina Faso fait face. D'où la Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU).

Ainsi la SN-ESU est une stratégie multirisque de l'éducation en situation d'urgence en vue d'offrir une réponse holistique et cohérente à tous les risques qui peuvent affecter le système éducatif. Cette stratégie multirisque a l'avantage d'éviter l'éparpillement des efforts entre plusieurs structures en donnant au Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU) le lead dans la conduite de l'éducation en situation d'urgence dans toutes ses composantes.

Je tiens à remercier l'ensemble des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, les partenaires techniques et financiers particulièrement l'UNICEF et l'UNESCO/IIPE ainsi que la société civile et tous les acteurs dont l'engagement a permis d'aboutir à cette Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN- ESU).

Pour finir, je voudrais dire que s'il est vrai que l'insécurité menace fortement l'avenir du pays parce qu'en plus de détruire des vies, elle s'attaque à l'école, espérant étendre le voile de l'obscurantisme sur le futur, le système éducatif a toujours été résilient et la scolarisation se poursuit avec des approches nouvelles, avec des outils nouveaux et l'innovation est plus que jamais de règle. Ma conviction est que l'école se poursuivra, malgré l'adversité car nous connaissons les termes du choix grâce au Pr Joseph Ki-Zerbo, il nous faut « Eduquer ou Périr ».

Cette Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) 2019-2024 vient renforcer ma conviction que nous réussirons à assurer à tous, le droit à une éducation de qualité.

Pr Stanislas QUARO
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques



INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous d'ici à l'horizon 2030. A cet effet, le pays a défini dans le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 sa vision qui est celle « *d'un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socio-économique du Burkina Faso* » en vue de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2030.

Avec les différentes réformes entreprises dans le secteur de l'éducation, des progrès significatifs ont été enregistrés ces dix dernières années. Les effectifs des élèves scolarisés ont globalement augmenté à tous les niveaux d'enseignement de l'ordre de 3,2% au préscolaire, 5,4% au primaire et 11,4% au post-primaire et secondaire dont 0,3% pour l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP). Les taux de scolarisation se sont également améliorés passant, de 2013/2014 à 2017/2018, de 4,0% à 4,1% au préscolaire, de 83% à 90,7% au primaire, de 40,2% à 52% au post-primaire et de 12,8% à 17,6% au secondaire avec une résorption des disparités de genre en faveur des filles.

Malgré ces progrès remarquables, le système éducatif burkinabè demeure généraliste, peu professionnalisant et peu adapté aux besoins du marché de l'emploi avec une disparité filles/garçons encore prononcée au secondaire. En plus de ces défis généraux, s'ajoute désormais celui lié à l'insécurité dans certaines régions du pays notamment la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre-Nord, l'Est, le Nord et le Sahel. Les attaques terroristes se sont manifestées dans le secteur de l'éducation par des agressions, des violences physiques et des menaces contre des acteurs éducatifs, des assassinats, des incendies d'infrastructures éducatives, des destructions de matériels didactique et pédagogique, entraînant la fermeture de plusieurs établissements de tous les niveaux d'enseignement avec environ une centaine de milliers d'élèves privés de leur droit à l'éducation et des milliers d'enseignants affectés.

Outre la question sécuritaire, des catastrophes naturelles (inondations, vents violents), des épidémies (COVID-19), les conflits intercommunautaires les crises socio-professionnelles impactent aussi négativement le système éducatif, occasionnant la fermeture des établissements scolaires avec comme conséquence l'arrêt de travail aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.

Face à de telles situations, les défis prioritaires du système éducatif du pays en général et particulièrement dans les régions touchées par la crise sécuritaire sont les suivants : (i) Garantir la sécurisation complète des acteurs et des structures d'éducation ; (ii) Assurer le maintien et la continuité de l'éducation ; (iii) Coordonner les interventions d'urgence

La présente Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) 2019-2024 s'appuie sur les principaux référentiels que sont entre autres la loi d'orientation de l'éducation, le programme présidentiel, le Plan national de Développement économique et social (PNDES), les documents de politique sectorielle (PSEF 2017-2030, PDSEB 2012-2021, ...) et les budgets programmes.

Le processus d'élaboration de la SN-ESU a suivi une démarche participative ayant permis d'impliquer, aux différentes étapes de sa formulation, l'ensemble des structures et partenaires concernés par le secteur. Le processus a également bénéficié d'un renforcement de capacité en planification sensible aux crises grâce à l'appui de l'Institut International de Planification de l'Education (IYPE). La stratégie a pour ambition de fournir à l'horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les filles et garçons des zones touchées par la crise sécuritaire avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente.

Elle s'articule autour de quatre (04) parties :

I . Etat des lieux

II. Eléments de la SN-ESU

III. Plan d'action triennal 2020-2022

IV. Annexes

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

I. CONTEXTE GENERAL DU PAYS

1.1. *Contextes politique et sécuritaire*

1.1.1. Un contexte politique qui reste à consolider

Au plan politique, il convient de souligner le rythme élevé de l’alternance au sommet de l’État depuis l’accession du pays à l’indépendance en 1960 : au total neuf (9) chefs d’Etat en un peu plus de cinq décennies. Parmi ces 9 chefs d’État, quatre sont parvenus au pouvoir à la suite d’un coup d’État et trois à la suite d’un soulèvement populaire. Ces différentes évolutions au plan politique ont impacté, à des degrés divers, la paix sociale et la stabilité du pays. Comme le souligne le RESEN de 2016, « ce contexte politique particulièrement agité n’est pas sans conséquence sur le système éducatif burkinabè. Les enseignants, les élèves et les étudiants ont très souvent été en première ligne des mouvements sociaux associés ou non aux différents changements de régime que le pays a connu » (Burkina Faso, 2016, p. 11).

Plus récemment, les évènements politiques de 2014 (insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ayant entraîné la chute du Président Compaoré) ont entraîné une fermeture temporaire des établissements scolaires et un retard dans la réalisation de certaines activités scolaires de l’année 2014-2015, notamment l’acquisition de vivres pour les cantines, la mise à disposition d’infrastructures éducatives, des équipements comme les kits pour les collèges d’enseignement général (Burkina Faso, 2016). Avec le retour à une vie constitutionnelle normale, le pays peut espérer un nouvel élan de stabilité au plan social et politique.

1.1.2. Un contexte sécuritaire qui interpelle

Une autre dimension importante du contexte est la question sécuritaire. Ces dernières années ont été marquées par des attaques terroristes incessantes sur le territoire national, avec toutes les conséquences négatives que cela a au plan économique et social. Cette situation d’insécurité, qui a débuté dans la région du Sahel et qui s’est ensuite étendue aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre -Nord, du Centre -Est, de l’Est et du Nord, a eu un effet néfaste sur la provision de plusieurs services, dont l’éducation. Aucun développement n’est possible sans la sécurité et la paix. Bien que ce soit un danger régional et international, il faut résolument œuvrer à répondre de manière durable à ce risque terroriste, afin de préserver les acquis du système éducatif et garantir la mise en œuvre effective des politiques actuelles.

1.2. *Contexte socio-économique*

1.2.1. Un contexte économique prometteur

L’évolution de l’économie burkinabè au cours des dernières années a été relativement satisfaisante. Entre 2007 et 2013, le taux de croissance moyen du PIB a été d’environ 7% en termes réels, l’une des meilleures performances en Afrique de l’Ouest. Par contre, compte tenu de la forte croissance démographique, le taux d’accroissement moyen du PIB par tête d’habitant a, quant à lui, augmenté moins fortement, soit 3% entre 2007 et 2013.

La stabilité de l’économie burkinabè au cours de la décennie passée est liée au développement du secteur minier et à une production accrue du coton. Cependant, l’économie burkinabè fait toujours face à d’énormes défis parmi lesquels une base de ressources naturelles très limitée, une économie essentiellement basée sur une agriculture de subsistance et dépendant des aléas climatiques, une population en grande majorité rurale et pauvre.

Avec les crises sécuritaire, sanitaire et sociale de ces dernières années, le développement économique du pays risque de connaître de sérieuses difficultés qui ralentiront la dynamique de croissance amorcée.

1.2.2. Un contexte social marqué par une forte incidence de la pauvreté

Malgré la croissance économique soutenue des décennies 2000, force est de constater qu'une grande frange de la population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté. Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages de 1994, 1998, 2003, 2009 et 2014 révèlent que le seuil de pauvreté a presque quadruplé en l'espace de 20 ans, passant de 41 099 FCFA en 1994 à 153 530 FCFA en 2014. Dans le même temps, l'incidence de la pauvreté qui était en constante augmentation de 1994 à 2009 (de 45 % en 1994 à 47 % en 2009), semble connaître un certain recul (40 % en 2014).

Un tel niveau de pauvreté pose sans aucun doute des défis énormes à nombre de ménages pour l'accès aux services sociaux de base, dont l'éducation.

1.3. Contexte démographique

La situation démographique, quant à elle, est caractérisée par une croissance rapide¹. En effet, entre les deux dernières périodes intercensitaires (1985-1996 et 1996-2006), le taux de croissance démographique annuel moyen est passé de 2,4% à 3,1%.

La population burkinabè, extrêmement jeune et en croissance, constitue un défi pour le pays en raison des besoins spécifiques notamment d'éducation, de formation et d'insertion socio-professionnelle. On estimait qu'en 2015 près de 70% de la population avait moins de 25 ans. Cette proportion a fortement augmenté par rapport à 1996 où elle était de 68,5%. Cette tendance devrait encore se maintenir à moyen terme. La frange de filles et garçons de 6-11 ans représente un quart de la population totale et celle de 6-15 ans représenterait 40% des moins de 25 ans sur la période 2006-2020.

La pression démographique qui s'exerce sur le système éducatif ne faiblira pas dans les années à venir et devrait rester encore soutenue. Le nombre de filles et garçons scolarisables va augmenter pour tous les groupes d'âge. Ainsi, sur la période 2015-2020, le nombre de filles et garçons en âge de fréquenter le primaire (les 6-11 ans) devrait augmenter d'environ 500 000 pour atteindre un peu plus de 3,8 millions en 2020. Ceux en âge de fréquenter le post-primaire et le secondaire devraient augmenter de 582 000 (soit 319 884 pour le post-primaire et 262 108 pour le secondaire) pour atteindre les 3,6 millions. Dans la dynamique de la mise en œuvre de l'obligation scolaire dans l'éducation de base, ce sont un peu plus de 5,2 millions de filles et garçons qui seront dans la tranche d'âge concernée par cette réforme en 2020. Plus spécifiquement, en EFTP, les 12-24 ans, en augmentation régulière (environ 5 millions en 2015, 6 millions en 2020) représentent 40% des jeunes en 2020 alors que la proportion des jeunes de cet âge inscrits dans l'enseignement secondaire ne dépasse guère 20%.

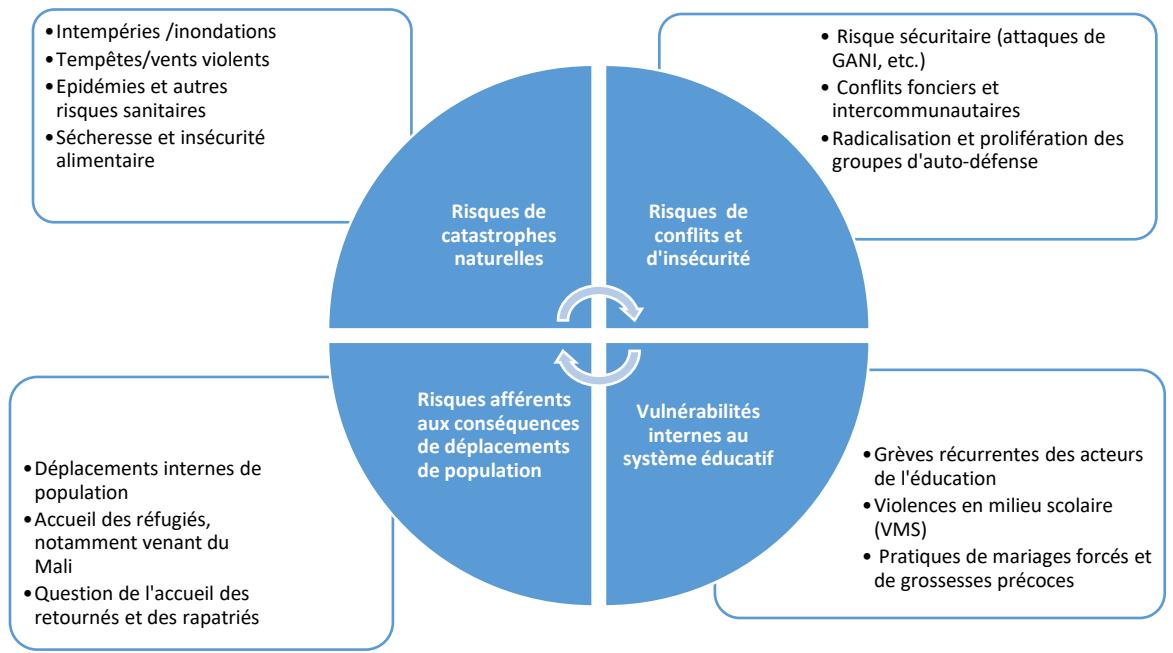
II. TYPOLOGIE DES RISQUES AU BURKINA FASO

2.1 Cadre conceptuel des phénomènes à risques

Afin de cadrer les réflexions et travaux relatifs à l'élaboration de cette stratégie nationale ESU, une typologie des risques pouvant affecter directement ou indirectement le bon fonctionnement du système éducatif burkinabé a été élaborée, comme résumée dans le schéma ci-dessous. On répertorie ainsi quatre grands groupes de risques à savoir i) *les risques de catastrophes naturelles (intempéries, inondations, vents violents, épidémies, etc.)*, ii) *les risques de conflits et d'insécurité dont notamment les attaques de groupes armés non identifiés et les conflits fonciers et intercommunautaires*, iii) *les risques afférents aux conséquences des déplacements de population et enfin iv) des vulnérabilités internes au système éducatif burkinabé de nature à perturber davantage celui-ci*. Ce cadre conceptuel sert de trame analytique au diagnostic ci-après.

¹ PSEF 2017 -2030

Graphique 1 : Typologie des risques pouvant affecter le système éducatif burkinabé



Source : Auteurs

2.2 Un pays au profil de risque global relativement élevé et situé dans une région instable

Selon l'indice de risque INFORM (2019)², le Burkina Faso présente un indice de risque global « élevé » (5,1/10), ce qui le place dans la même catégorie que des pays tels que le Mali ou la Mauritanie.

L'indice de risque global INFORM identifie les pays à risque de crises humanitaires et de catastrophes qui pourraient submerger la capacité de réponse nationale. Il est composé de trois dimensions - dangers et exposition, vulnérabilité et manque de capacité d'adaptation.³

En termes de risques naturels, le Burkina Faso est, selon l'indice INFORM, particulièrement exposé aux risques de sécheresse (moyenne de risque à l'échelle nationale de 6/10) et dans une moindre mesure aux inondations (4,6/10). Ces aléas naturels sont aggravés par les effets du changement climatique. Selon une étude de *R-CAP Resilience Common Analysis and Prioritization*, pilotée par le groupe des Nations unies sur la résilience en Afrique de l'Ouest, le changement climatique au Sahel, notamment dans la Région du Liptako-Gourma, à cheval sur les frontières communes au Burkina Faso, au Mali et au Niger, entraîne en effet « une plus grande variabilité inter et intra-annuelle des précipitations ainsi que des

² INFORM est un outil d'évaluation des risques conçu pour étayer les décisions en matière de prévention, de préparation et de réponse aux crises et catastrophes. C'est donc un modèle international d'analyse et de mesure du risque, qui génère un indicateur composite du risque pour 191 pays dans le monde, sur la base d'une cinquantaine d'indicateurs portant sur les dangers (c'est-à-dire les aléas qui pourraient exister), la vulnérabilité (c'est-à-dire l'impact qu'ont ces aléas sur les communautés), et la capacité à faire face (c'est-à-dire les ressources disponibles pour mitiger l'impact). Un score global de 0 (risque très faible) à 10 (risque très élevé) est donné à chacune de ces trois composantes et une moyenne est calculée afin de déterminer l'indice du risque du pays. Les résultats de l'indice de risque INFORM et de ces dimensions sont répartis en cinq groupes (très élevé, élevé, moyen, faible et très faible). Pour plus d'informations, <http://www.inform-index.org>

³ La dimension « dangers et exposition » mesure les événements dangereux qui pourraient se produire et les personnes ou les actifs potentiellement affectés par ces derniers. Il est composé de deux catégories - risques naturels et risques induits par l'homme. La dimension « vulnérabilité » mesure la sensibilité des personnes aux dangers potentiels. Il est composé de deux catégories - vulnérabilité socio-économique et groupes vulnérables. La dimension « manque de capacité d'adaptation » mesure le manque de ressources disponibles qui peuvent aider les gens à faire face à des événements dangereux. Il est composé de deux catégories - institutions et infrastructures.

déficits pluviométriques prolongés, provoquant un tarissement des eaux de surface, un épuisement des nappes phréatiques et une réduction du niveau des crues, dans un contexte où les systèmes d'irrigation sont peu développés. Conjuguée d'une part à la déforestation, et d'autre part aux pratiques d'agriculture et d'élevage non durables (culture sur abattis brûlés, surpâturage), la sécheresse accentue la dégradation des terres et la désertification.»⁴ Ces phénomènes présentent de lourdes conséquences sur les moyens de subsistance et agravent la vulnérabilité des communautés, accentuant les risques de conflits et de déplacements forcés de populations.

Ainsi, en matière de risques induits par l'homme, le Burkina Faso comporte une projection de risque de conflits très élevé (6,9/10). En termes de vulnérabilité socioéconomique, il présente également un indice de précarité très élevé (9,4/10). Le diagramme ci-dessous résume les différentes dimensions du risque pour le Burkina Faso ainsi que leurs composantes.

Graphique 2 : Dimensions et composantes de l'indice de risque global INFORM 2019 pour le Burkina Faso

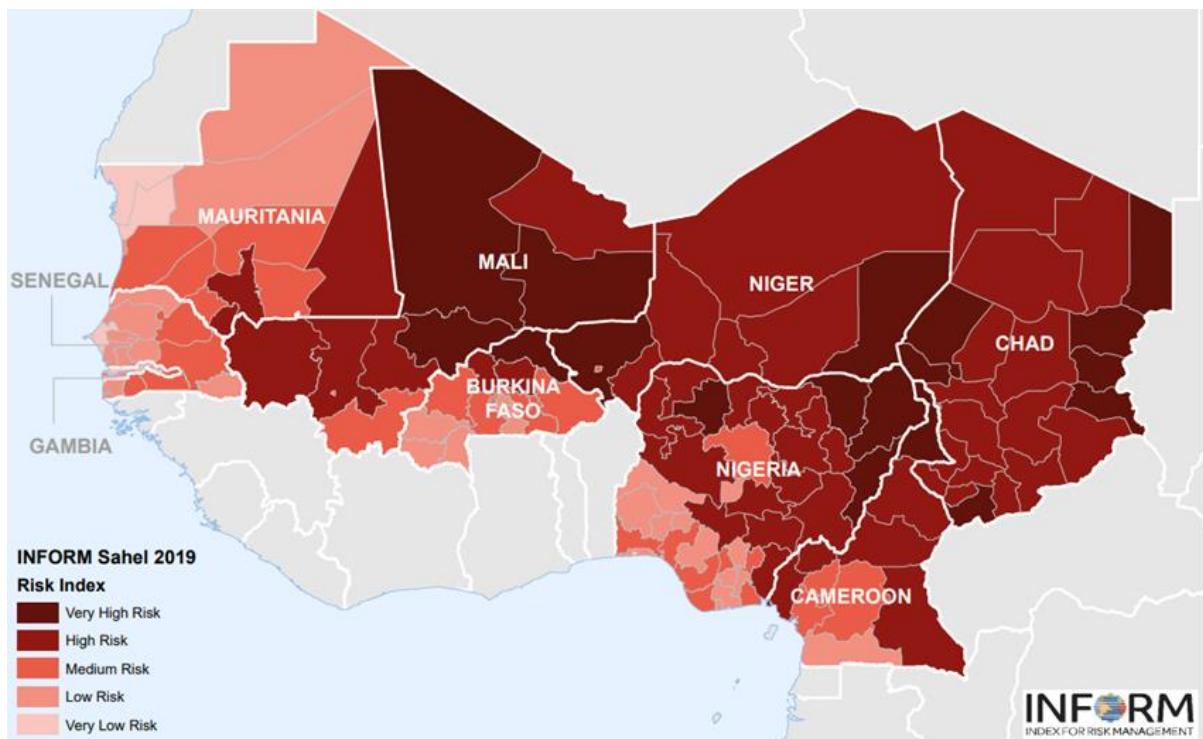


Source : Auteurs à partir des données de l'INFORM 2019

La carte ci-dessous illustre par ailleurs l'indice du risque du Burkina Faso par rapport aux pays voisins. Il ressort que, outre les risques internes évoqués ci-dessus, le pays est situé dans une région instable et de ce fait est particulièrement touché par les conséquences des conflits et de la violence provenant des pays voisins, notamment le Mali.

Carte 1 : Indice global de risque INFORM 2019 pour le Burkina Faso et ses pays voisins

⁴ [Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma](#). R-CAP Resilience Common Analysis and Prioritization. Février 2019.



Source : INFORM (octobre 2019)

2.3 Les risques de catastrophes naturelles

2.3.1 Les risques liés aux pluies et aux vents violents (tornades)

Les risques liés aux pluies et aux vents violents, qui se transforment souvent en inondations et tornades, sont récurrents au Burkina Faso. Alors que les tornades s'abattent sur le pays juste avant la saison des pluies, les inondations touchent différentes zones du pays, essentiellement aux mois de juillet, août et septembre (période, généralement, des vacances scolaires). L'exposition au risque d'inondations est ainsi de 4,6/10 selon l'indice de risque INFORM 2019, avec d'importantes disparités régionales. Les principales régions touchées sont le Centre-Nord, les Hauts Bassins, les Cascades, le Sahel, le Centre-Est, la Boucle du Mouhoun, une partie de l'Est et le Nord.

Parmi les principales causes des inondations et vents violents, figurent le phénomène de changement climatique, la pluviométrie élevée et soudaine, et les débordements de masse d'eau en dehors de leur cours usuel⁵. Par ailleurs, la mauvaise adaptation des infrastructures a tendance à accroître le phénomène d'endommagement des bâtiments. Il arrive parfois que les établissements soient construits sur des zones inondables et/ou que les populations soient réticentes à quitter ces zones, mais aussi que les caniveaux ou autres systèmes d'évacuation ne soient pas traités correctement. Par ailleurs, dans certains contextes, les coûts de construction actuellement pratiqués ne permettent pas l'acquisition d'infrastructures scolaires de qualité, tandis que dans d'autres cas, la mauvaise gestion (faible gouvernance, manquements dans le processus d'assurance qualité) impacte négativement la qualité des infrastructures scolaires.

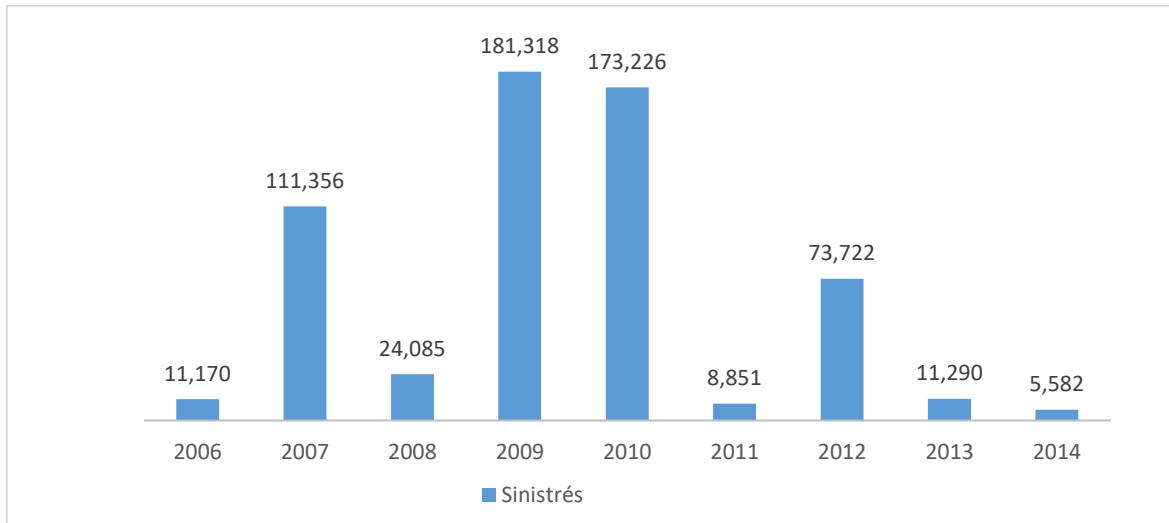
Les vents violents et les inondations rendent plus vulnérables les populations vivant déjà dans la précarité. Les impacts enregistrés sur les populations incluent des destructions de logements, de bâtiments, de routes, de récoltes ; la réduction de la production vivrière ; la destruction du cheptel ;

⁵ Burkina Faso. Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation. 2012. [La stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Burkina Faso](#). p.11.

l’insécurité alimentaire ; des maladies hydriques (accroissement de la morbidité) ; l’accroissement de la population sans abri ; des mouvements de populations pouvant entraîner une augmentation de la pression démographique sur les régions hôtes avec des problèmes fonciers et de cohabitation, voire des conflits communautaires.

Le graphique ci-dessous illustre le caractère récurrent des épisodes d’inondations au Burkina Faso, provoquant chaque année un nombre non négligeable de sinistrés, les épisodes les plus marquants ayant eu lieu en 2007, 2009, 2010 et 2012.

Graphique 3 : Evolution du nombre de sinistrés suite aux inondations au Burkina Faso de 2006 à 2014



Source : Auteurs à partir des données du CONASUR

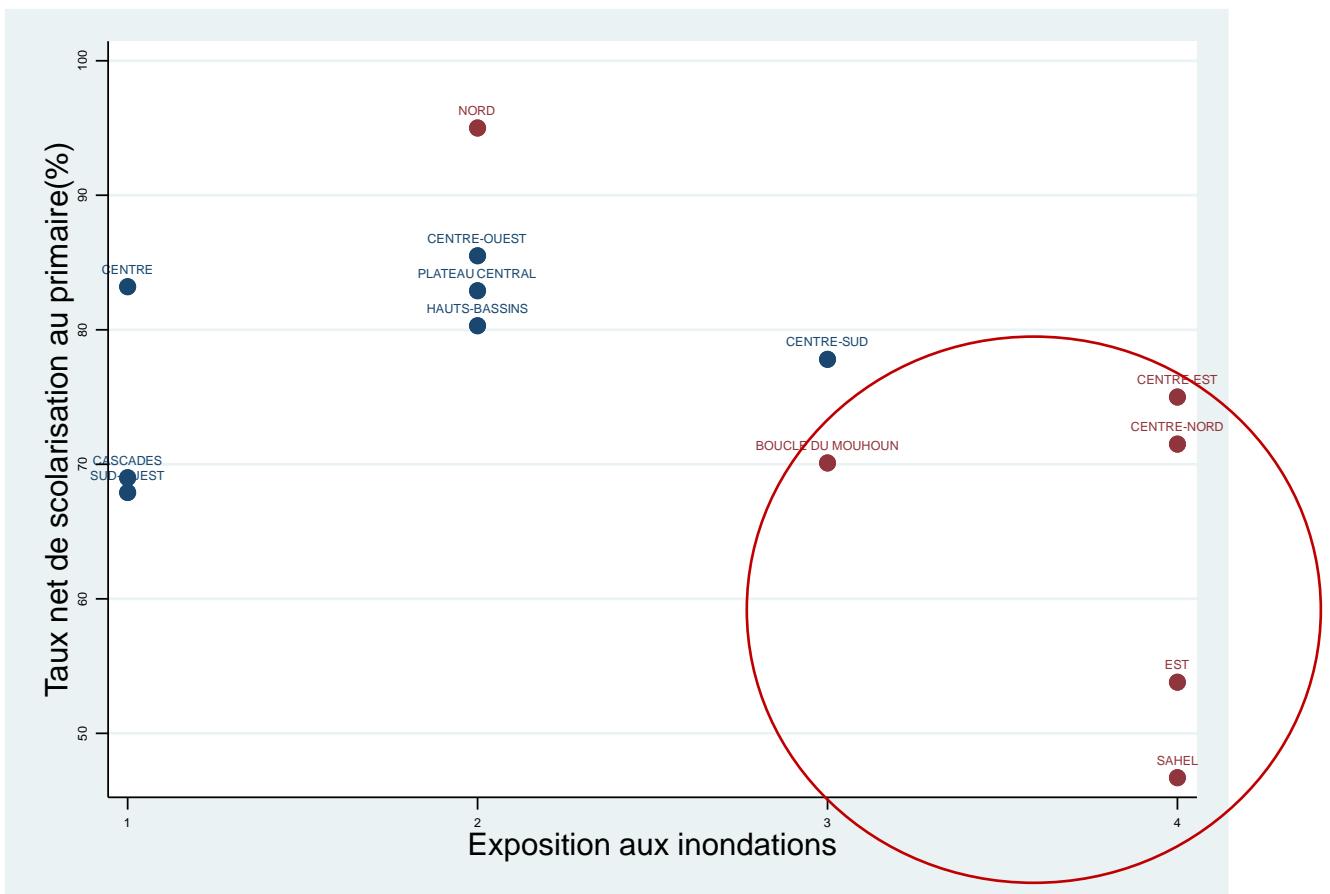
En termes d’impacts potentiels sur le système éducatif, bien que les inondations surviennent pendant la période des vacances scolaires et n’entraînent en théorie pas de conséquences majeures pour les élèves et le personnel d’enseignement, les chutes de pluie et vents violents constituent néanmoins chaque année des risques substantiels pour les infrastructures scolaires.

Les impacts potentiels directs incluent l’endommagement ou l’inaccessibilité des bâtiments scolaires, pouvant conduire à la fermeture d’écoles ; l’interruption temporaire des apprentissages (le temps de la réfection de l’école par exemple, ou lorsque les établissements scolaires sont utilisés comme abris pour les populations déplacées du fait des inondations). Cela se traduit alors par la perte de journées de classe et un déficit d’apprentissage pour les élèves du fait de l’absentéisme des élèves et des enseignants ; l’affaiblissement de la résilience des ménages et de leur communauté et indirectement donc de l’environnement scolaire (les inondations détruisent les récoltes et contribuent à créer ou renforcer une situation d’insécurité alimentaire) ; le coût additionnel des infrastructures à réparer ou à reconstruire.

Les impacts potentiels indirects incluent quant à eux le retard scolaire, l’échec aux examens, voire la déscolarisation ; le coût des infrastructures à réparer ou à reconstruire qui grève le budget alloué à l’éducation, le déplacement de populations entraînant une pression accrue sur les ressources éducatives locales des régions hôtes.

Le graphique ci-dessous illustre le fait que les régions les plus exposées aux inondations (Centre-Est, Centre-Nord, Est, Sahel) présentent également des taux nets de scolarisation au primaire en 2017-18 en deçà de la moyenne nationale (76%). Il est également intéressant de noter que ces régions, les plus exposées aux inondations sont également des régions à forts défis sécuritaires (représentées en rouge dans le graphique ci-dessous), la combinaison de ces facteurs aggrave davantage leur vulnérabilité.

Graphique 4 : Mise en relation entre l’exposition des régions aux inondations et leurs taux nets de scolarisation au primaire en 2017-18



Source : Auteurs INFORM pour l'indice 2018 d'exposition aux inondations ; Annuaire statistique 2017-2018 pour le TNS au primaire

2.3.2 Les risques de sécheresse et d'insécurité alimentaire

La sécheresse est un autre phénomène récurrent qui touche toutes les régions du Burkina Faso, pays sahélien enclavé avec un indice global de risque de sécheresse de 6/10. A titre comparatif, l'indice global de sécheresse au Mali est de 5,1. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Nord, et du Sahel sont particulièrement sujettes aux épisodes de sécheresse. L'agriculture, principale activité du pays, occupe environ 80 % de la population active totale et représente 35 % du P.I.B.⁶ Cette agriculture, dominée par les cultures céralières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) et essentiellement pluviale, connaît des difficultés dans le contexte de conditions météorologiques de plus en plus extrêmes, marquées par les irrégularités pluviométriques et la hausse des températures.⁷

La sécheresse et l'insécurité alimentaire qui en découlent ont des impacts conséquents sur les populations se caractérisant par la récurrence des disettes ; une aggravation de la malnutrition ; une atteinte à la forme physique des populations et donc du rendement dans certaines zones agricoles ; une faible résistance immunitaire entraînant un accroissement des maladies, de la mortalité et de la morbidité ; des déplacements de populations, des régions du nord vers les régions du sud plus humides, ce qui peut entraîner une augmentation de la pression démographique sur les régions hôtes avec des problèmes fonciers et de cohabitation, voire des conflits communautaires.

⁶ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Politiques agricoles à travers le monde - Fiche pays - Burkina Faso, 2015

⁷ [Changement climatique et agriculture durable au Burkina Faso](#), IED Afrique. 2016.

Les aléas naturels de type sécheresse contribuent à diminuer de manière substantielle les revenus des ménages, ce qui a des conséquences sur la vulnérabilité de ces derniers ainsi que la scolarité de filles et garçons. En termes d'impacts potentiels directs de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire sur le système éducatif, les éléments suivants peuvent être retenus :

- une pénurie dans les « cantines endogènes », qui s'approvisionnent au niveau local au sein des communautés contrairement aux cantines alimentées par des produits importés et des dons du PAM et un affaiblissement de la qualité de l'environnement scolaire (créé ou renforcé par la précarité des moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire) ;
- une dégradation des apprentissages causés par la malnutrition et les maladies et un taux d'échec accru aux examens ;
- un faible accès et rétention, voire des abandons scolaires et le travail de filles et garçons dans les cas où l'insécurité alimentaire est causée par un manque de ressources financières. De manière générale, la prise en charge des besoins éducatifs de filles et garçons provient dans la majorité des familles, de l'économie du ménage qui dépend surtout des productions agricoles, elles-mêmes malheureusement tributaires des caprices de la nature.

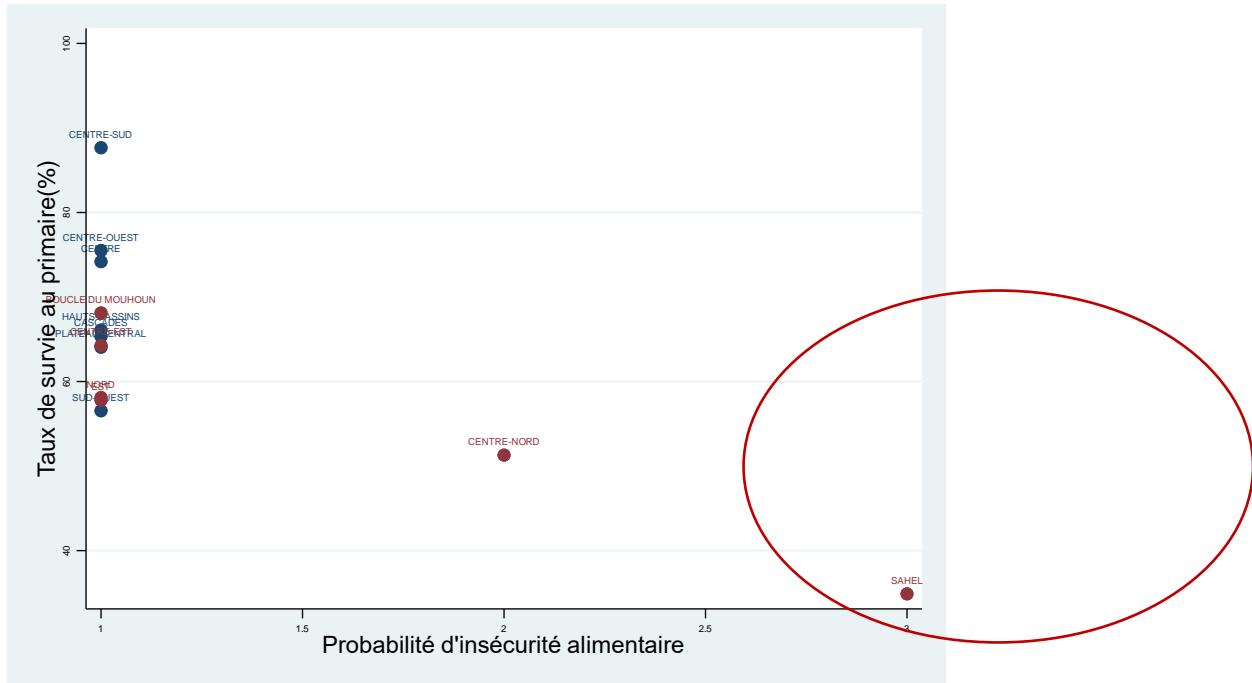
Par ailleurs, un impact potentiel indirect des sécheresses et de l'insécurité alimentaire réside dans la possibilité d'accroissement des déplacements de populations, qui entraîne une pression accrue sur les ressources éducatives locales des régions hôtes.

En outre, les interrelations entre insécurité, déplacements de populations, et insécurité alimentaire renforcent la vulnérabilité des populations, affectées par de multiples risques. Selon le rapport du Famine Early Warning System Network, dans la province du Soum, les PDI qui représentent 20% de la population sont dépendantes de l'assistance alimentaire en raison de la perte de leurs moyens de subsistance suite aux pillages de leur bétail et/ou à la destruction de leurs habitations et stocks alimentaires. L'assistance humanitaire, entravée par l'insécurité, atteint par ailleurs moins de 10% de la population dans ces zones. De plus, dans la moitié nord, plus touchée par l'insécurité, l'accès des ménages hôtes et déplacés aux marchés est réduit en raison des menaces des groupes armés d'une part, et du manque de revenu monétaire suite à la perte des avoirs, d'autre part. Il est ainsi estimé que plus de 147 000 filles et garçons de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère (MAS), dont près de 86 000 filles et garçons dans les sept régions touchées par la crise sécuritaire. La prévalence de la crise aiguë globale de malnutrition dépasse le seuil critique dans les régions du Sahel et de l'Est.⁸

Cette situation a des impacts considérables sur le secteur éducatif. Le graphique ci-dessous illustre que les deux régions avec la plus forte probabilité d'insécurité alimentaire (le Centre-Nord et le Sahel), qui sont également des régions à forts défis sécuritaires (représentées en rouge dans le graphique ci-dessous), enregistrent également les taux de survie au primaire pour l'année 2017-18 les plus bas du pays, témoignant d'une possible corrélation entre les différents risques affectant certaines régions du pays et la capacité de rétention du système éducatif.

⁸ [Humanitarian Action for Children 2020 - Burkina Faso](#). UNICEF. December 2019.

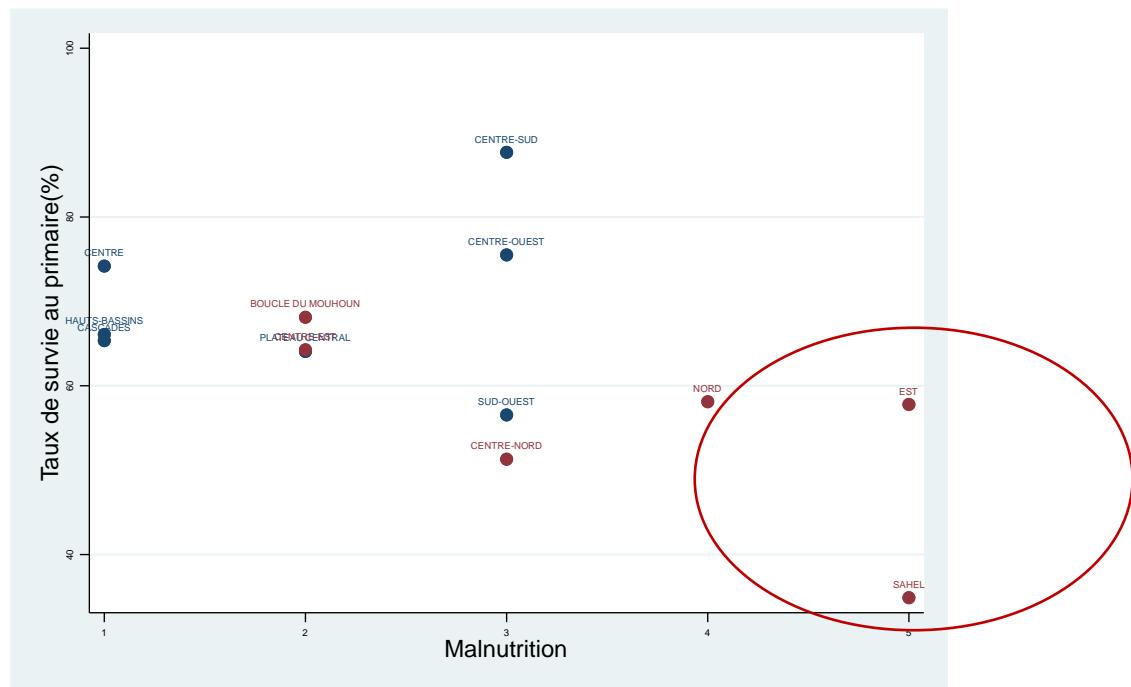
Graphique 5 : Mise en relation entre le taux de survie au primaire et la probabilité d'insécurité alimentaire, par région en 2017-18



Source : INFORM pour l'indice 2018 de risque d'insécurité alimentaire ; Annuaire statistique 2017-2018 pour le taux de survie au primaire

De même, l'observation de la mise en relation entre le risque de malnutrition et le taux de survie au primaire est intéressante. Le graphique ci-dessous illustre par exemple le fait que les régions présentant les risques de malnutrition les plus élevés (Centre-Nord, Est, Nord, Sahel), qui sont toutes les quatre des régions à forts défis sécuritaires, font également partie des régions enregistrant les taux de survie au primaire les plus bas du pays pour l'année 2017- 2018.

Graphique 6 : Mise en relation entre le taux de survie au primaire et la malnutrition, par région en 2017-2018



Source : INFORM pour l'indice 2018 de risque de malnutrition ; Annuaire statistique 2017-2018 pour le taux de survie au primaire

Ces informations témoignent des interactions probables entre certains facteurs de risque et la faible performance de certains indicateurs de l'éducation.

2.3.3 Les épidémies et autres risques sanitaires

Les épidémies et autres risques sanitaires de type hépatite, paludisme, rougeole, dengue, méningite, VIH, coronavirus etc. présentent également des risques non négligeables. Les données consignées dans le tableau 1 ci-après témoignent d'une manifestation très fréquente d'épidémies et d'autres crises sanitaires au Burkina Faso. À titre d'exemple, entre 2000 et 2017, le pays a connu une vingtaine d'épidémies ayant affecté plus de 7,5 millions d'individus et causé le décès de près de 9 000 personnes.

Parmi les principales causes de ces risques peuvent figurer : l'absence de systèmes d'assainissement, la promiscuité, en particulier dans les cas de regroupement et de concentration de population, l'insuffisance d'accès à l'eau potable et la non application des règles élémentaires d'hygiène.

Les populations, notamment les filles et garçons et les femmes, vivant dans les régions qui connaissent une insécurité grandissante ont un accès de plus en plus limité aux services sociaux de base et sont ainsi plus exposés aux risques sanitaires et épidémies, dont les impacts potentiels incluent : l'augmentation de la mortalité/morbidité, les séquelles physiques, neurologiques, et psychologiques, la diminution de la capacité de la population à se prendre en charge et la diminution de la production agricole. Le risque d'épidémies peut également avoir un impact sur des capacités d'accueil des infrastructures sanitaires.

Les impacts potentiels sur le système éducatif incluent l'absentéisme et l'incapacité de se présenter aux examens, ainsi que la baisse de la qualité de l'éducation, entre autres.

Tableau 1 : Evènements d'épidémies et crises sanitaires au Burkina Faso 2000 -2017

Crise sanitaire (épidémie)	Nombre d'évènement d'épidémie	Nombre de personnes affectées	Nombre de décès
Choléra	2	914	15
Dengue	1	9 029	18
Rougeole	1	51 000	300
Méningite	3	10 852	1 480
Méningocoque	6	58 608	6 831
Autres	7	7 396 154	482
Grand Total	20	7 526 557	9 126

Source : EM-DAT, CRED / UCLouvain, Brussels, Belgium, www.emdat.be (D. Guha-Sapir)

Zoom sur la pandémie du COVID-19

L'épidémie de COVID-19, apparue d'abord en Chine à la fin de l'année 2019, s'est vite propagée dans plusieurs pays du monde avant d'être déclarée comme une pandémie début 2020. Le Burkina Faso a officiellement enregistré ses premiers cas de contamination au début du mois de mars 2020 d'abord à Ouagadougou puis dans d'autres régions du pays. En quelques mois seulement les perturbations causées par cette pandémie ont été nombreuses et ont eu d'importantes conséquences aussi bien sur le plan sanitaire que sur le plan socio-économique. Au 10 mai 2020, 751 cas confirmés avec 49 personnes décédées ont été signalés dans le pays. L'épicentre de l'épidémie reste la capitale, Ouagadougou (83% des cas confirmés), mais s'est également propagé à 9 des 13 régions.

Les perturbations pour le secteur de l'éducation ont été particulièrement néfastes. Face à l'augmentation des contaminations et dans le but de contenir la propagation, l'Etat a pris la mesure de fermer l'ensemble des établissements scolaires pour tous les niveaux d'enseignement du préscolaire à l'enseignement supérieur. La fermeture provisoire des établissements scolaires, annoncée pour une période initiale de deux semaines, soit du 16 au 31 mars 2020, a été prolongée jusqu'à la fin du mois de mai au moins.

Dans un contexte où déjà 52,1 % de filles et garçons en âge de fréquenter l'école primaire et 50,3 % des adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire étaient non scolarisés en 2017⁹, et des milliers d'autres privés d'écoles pour des raisons liées à l'insécurité (voir section sur les déplacements de populations), la pandémie aura provoqué l'arrêt des cours pour environ 4,7 millions d'élèves du préscolaire au secondaire et 116 000 auditeurs adolescents et adultes du non formel. Cette situation de crise inédite vient ainsi fragiliser un système éducatif déjà affecté par de nombreux phénomènes à risque, et est de nature à mettre en péril les gains enregistrés dernièrement en matière d'accès et d'apprentissage. Si cette suspension des activités pédagogiques a des conséquences avérées sur les acquisitions pour les apprenants et notamment pour certains groupes d'élèves les plus vulnérables (abandon scolaire, travail de filles et garçons, mariage précoce, etc.), des conséquences non moins néfastes sont possibles également pour les enseignants (baisse de motivation, et risque de fortes déperditions, etc.).

Pour certaines régions, la fermeture d'écoles a accentué les perturbations d'un calendrier scolaire déjà fragilisé par l'insécurité, aggravant ainsi l'insuffisance en temps d'apprentissages.

En réponse à la pandémie, le MENAPLN a développé un Plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19 dont la mise en œuvre s'étend d'avril à décembre 2020. Les activités contenues dans ce plan sont reflétées dans la présente stratégie.

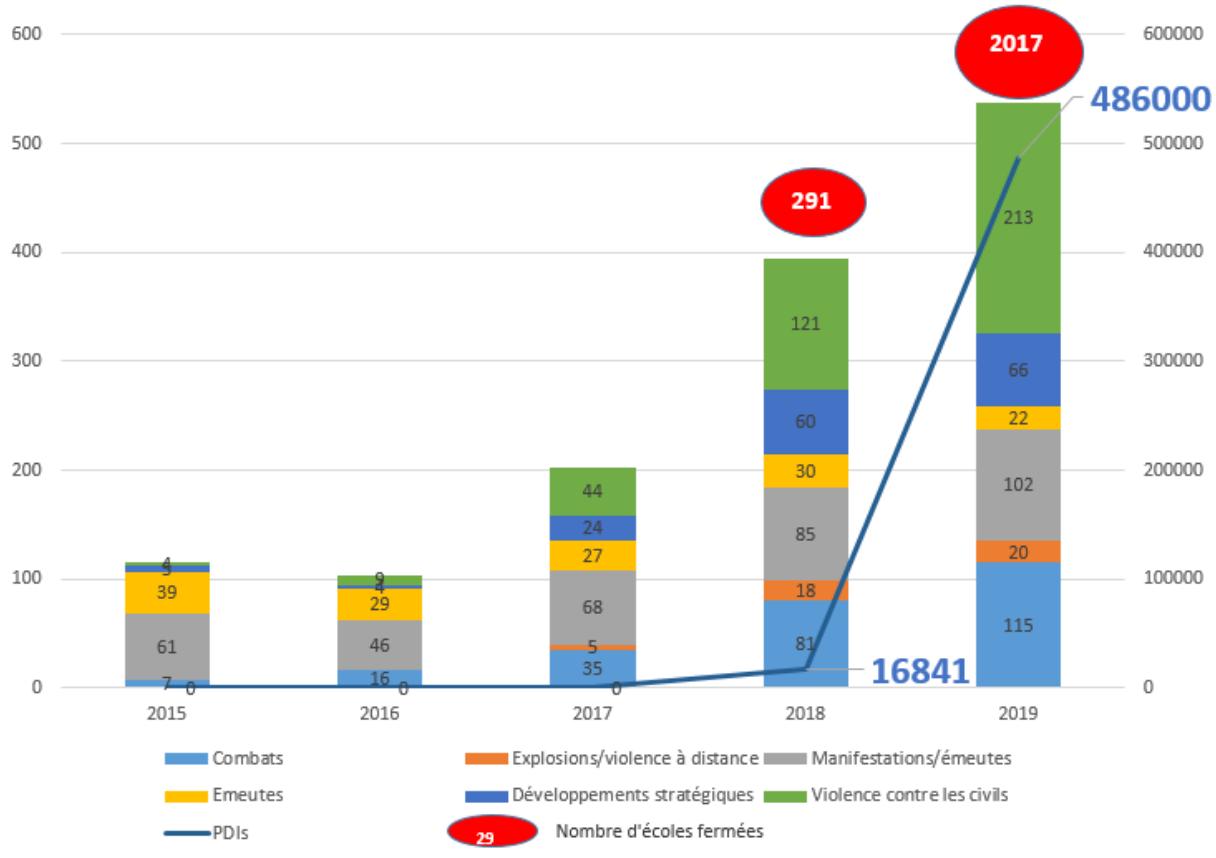
2.4 *Les risques induits par l'homme (conflits et insécurité)*

2.4.1 *Le risque d'insécurité et crise humanitaire*

Le nombre d'incidents violents liés à l'insécurité a considérablement augmenté en 2019 par rapport aux précédentes années. Le graphique ci-dessous, basé sur les données du Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), illustre la nette augmentation du nombre de combats et d'attaques contre les civils depuis 2015. La mise en relation avec les données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) montre une corrélation évidente entre les conflits et les déplacements de population dans le pays. Par ailleurs, les données chiffrées sur les fermetures d'écoles témoignent également d'un impact majeur des conflits sur le système éducatif burkinabé.

Graphique 7 : Evolution du nombre de conflits, de personnes déplacées et d'établissements (préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire) fermés au Burkina entre 2015 et 2019 (décembre 2019).

⁹ Rapport de l'étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Burkina Faso.UNICEF,2017.



Sources : Auteurs selon MENAPLN, ACLED, OCHA, UNHCR.

Ainsi, il est estimé qu'en 2020, plus de 2,2 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, dont 1,2 millions de filles et DE garçons. L'UNICEF estime que 330 000 filles et garçons des régions touchées ont besoin de soins psychosociaux. L'insécurité a également affecté gravement les services sociaux de base et notamment le secteur de l'éducation. A la date du 12 Mars 2020, 2512 structures éducatives du formel du MENAPLN ont été fermées pour cause d'insécurité. L'enseignement primaire enregistre 89,29% des structures fermées. Les principales raisons des fermetures étaient les menaces terroristes (62%), les attaques armées (33%), et les occupations par les PDI (3%). En outre, sur l'ensemble du territoire, 623 structures éducatives du formel du MENAPLN dont 619 du public avaient subi des dommages, essentiellement causés par les actes terroristes et les vents violents. L'enseignement primaire enregistrait 93,1% des structures endommagées. A la date du 12 mars 2020, ce phénomène d'insécurité affectait approximativement 349 909 élèves du formel, dont 46,26% de filles. L'enseignement primaire enregistrait 83,20% des élèves affectés. En outre, 11 219 enseignants affectés dont 2 116 femmes, répartis comme suit : 7 au préscolaire, 9299 enseignants dont 3471 femmes au primaire et 1902 enseignants dont 388 femmes au post-primaire et au secondaire. A l'issue de l'opération d'affectation pour nécessités de service du personnel de l'éducation, la majorité de ces enseignants des établissements restés fermés a été mutée dans d'autres zones.¹⁰

Cette crise sécuritaire a entraîné des déplacements forcés de populations sur l'ensemble du territoire burkinabé, dont les conséquences sont analysées ci-après.

2.4.2 Les risques relatifs aux conséquences des déplacements de populations

Dans la stratégie, les déplacements de populations sont essentiellement analysés comme une conséquence du phénomène d'insécurité. A juste titre, les déplacements de population font partie des

¹⁰ Rapport sur les statistiques de rentrée de l'éducation en situation d'urgence. MENAPLN. Octobre 2019.

conséquences potentielles des situations d'urgence ou de précarité chronique listées ci-dessus, telles que les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire ou les conflits. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur du phénomène au Burkina Faso, avec près de 1013234 déplacés internes dont 547146 femmes à la date du 8 août 2020 selon le CONASUR. Il semble également nécessaire de considérer le déplacement des populations comme un phénomène à risque constituant à lui seul une situation d'urgence, possédant sa propre dynamique et provoquant des effets sur le système éducatif. Dans la mesure où les situations de déplacement se traitent dans l'urgence avec des mesures spécifiques, il semble nécessaire de mettre en lumière les types d'impact qu'ils peuvent produire sur le système éducatif.

Au Burkina Faso, deux types de situations coexistent en matière de déplacements de populations :

- Les déplacements internes au pays sont liés principalement à la crise sécuritaire mais également, dans une moindre mesure, aux inondations et à la sécheresse. Au Burkina Faso, la majorité des 848 329 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ont fui les attaques armées, les conflits et les menaces terroristes depuis la fin de l'année 2018. Approximativement 91% des PDI vivent désormais parmi les communautés hôtes¹¹, qui deviennent, à leur tour, de plus en plus vulnérables. Par ailleurs, la pénurie de ressources alimentaires et les déficits agricoles liés à la sécheresse des zones sahéliennes du Nord du pays poussent les populations à se déplacer vers les zones du sud, plus humides. De même, la saison des pluies qui s'étale de mai à septembre provoque régulièrement des inondations de grande ampleur. Selon leur intensité, ces phénomènes sont susceptibles d'engendrer des mouvements de populations venant se réfugier dans les zones moins affectées.
- La seconde situation est liée spécifiquement aux quelques 27 000 réfugiés maliens, principalement regroupés dans les deux camps officiels de Mentao et de Goudebo et également touchés par la dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. La crise prolongée et l'insécurité croissante dans la plupart des zones, de retour au Mali font obstacle au retour des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité et de dignité.

Il est estimé qu'environ 55% des PDI sont de filles et garçons âgés de 0 à 14 ans ; ce qui signifie que près de 467 633 filles et garçons sont actuellement déplacés, avec des conséquences dramatiques sur leur scolarisation, eu égard au nombre de ruptures scolaires et d'abandons, voire de déscolarisation des élèves déplacés, en raison des barrières à l'accès.

Par ailleurs, dans les cas d'accueil des élèves déplacés dans les établissements hôtes sur le territoire national (870 structures éducatives du formel du MENAPLN dont 79 du privé accueillent des élèves déplacés au mois d'octobre 2019), une pression sur les ressources éducatives locales (salles de classe à larges effectifs) est observée dans un contexte de capacité d'accueil déjà assez limitée. Cela peut également entraîner une diminution de la qualité de l'éducation dans les zones hôtes avec des problèmes potentiels d'intégration et de cohésion sociale des élèves déplacés. La région du Centre enregistre le plus grand nombre d'écoles accueillant des élèves déplacés (174), suivie du Centre-Ouest (97) et de l'Est (82). Ces trois régions représentent 59% du total. L'enseignement primaire enregistre 68,9% des structures hôtes des élèves déplacés internes.¹²

Toutefois, le phénomène de réinscription dans les établissements demeure encore marginal, en comparaison au nombre d'élèves affectés par l'insécurité. En octobre 2019, 17 705, dont 45% de filles élèves déplacés ont pu être réinscrits dans l'enseignement formel du préscolaire au post primaire et secondaire. Toutefois, cela ne représente que 9% de l'ensemble des élèves déscolarisés du fait de l'insécurité, témoignant ainsi des efforts considérables encore nécessaires pour le ciblage des élèves affectés ayant pu intégrer le système.

Par ailleurs, dans certaines localités, notamment dans le Centre Nord (Bourzanga, Kongoussi, Barsalogho, Kaya), les populations déplacées s'abritent dans des salles de classe qui deviennent pendant

¹¹ Humanitarian Action for Children 2020 - Burkina Faso. UNICEF. December 2019.

¹² Rapport sur les statistiques de rentrée de l'éducation en situation d'urgence. MENAPLN. Octobre 2019.

un temps indisponible pour accueillir les apprenants, sans évoquer des dégradations causées aux infrastructures scolaires par cette occupation. Ainsi, en octobre 2019, 62 structures éducatives du formel étaient occupées par les PDI. Parmi ces structures, 5 étaient du privé. L'enseignement primaire enregistre 77,4% de ces structures occupées.¹³

2.4.3 Autres conflits de sources et de natures diverses

En sus des risques d'origine naturels, le Burkina Faso enregistre également une multiplication des conflits et violences internes, ainsi qu'un phénomène de radicalisation et de prolifération des groupes d'auto-défense.

Par ailleurs, les violences se nourrissent du dérèglement climatique et de l'amenuisement des ressources naturelles qui en découlent. Les conflits fonciers de natures et sources diverses, pouvant aller d'altercations du fait de l'accès et de l'utilisation du foncier et des ressources naturelles en milieu rural entre agriculteurs et entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades jusqu'aux litiges liés aux lotissements et à l'habitat en milieu urbain et périurbain, sont ainsi un fait récurrent dans le pays.

Les conséquences directes de ces conflits et violences incluent des déplacements de populations, une hausse de l'insécurité et des violences physiques, y compris des abus sexuels, voire des pertes en vies humaines, un repli communautaire et une radicalisation de certaines franges de la société burkinabé.

En matière d'impacts directs sur le système éducatif, ces risques de crise entraînent la fermeture d'établissements scolaires, des abandons scolaires, des tensions communautaires au sein des établissements, couplées à une stigmatisation de certains élèves. Les effets indirects potentiels notables incluent le retard scolaire, l'échec aux examens, la déscolarisation de filles et garçons avec le risque d'enrôlement de filles et garçons par les groupes extrémistes et une rupture de la cohésion sociale.

2.5. Les risques internes au système éducatif

En sus des risques évoqués ci-dessus présentant des impacts directs et indirects pour le système éducatif burkinabé, d'autres types de risques, internes au système et préexistants à la crise actuelle, doivent être pris en compte en raison de leurs conséquences néfastes pour le système éducatif. Parmi ces derniers, les risques suivants peuvent être retenus : les grèves prolongées du personnel de l'éducation pouvant entraîner des interruptions temporaires d'apprentissage, la perception accrue dans certaines provinces et communautés d'un déphasage entre l'école telle qu'elle est actuellement dispensée et les attentes des populations, ce qui entraîne un désintérêt, voire parfois un rejet de l'école par les élèves et les familles. L'école est en effet, dans certains cas, dépeinte non seulement comme trop théorique, en confrontation avec les pratiques culturelles locales et en inadéquation avec le marché du travail, mais également à la traîne en matière d'usage des TIC et d'alphabétisation numérique, notamment dans un contexte où l'usage des réseaux sociaux peut aggraver certaines tensions. Les violences en milieu scolaire et les abus sexuels constituent également un risque non négligeable pour le système éducatif.

Cette prise en considération des vulnérabilités du système pré-crise doit aussi porter une attention particulière au fait qu'une proportion non négligeable de filles et garçons en âge scolaire n'avaient pas accès à l'école avant même la situation d'urgence actuelle et qu'une partie significative de ceux qui y accédaient n'achevaient pas le cycle primaire, en raison d'aspects relatifs à l'offre scolaire (école trop lointaine ou ayant des caractéristiques qui ne conviennent pas à certaines familles) et à la demande familiale. Ainsi, selon le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) de 2017, le taux d'accès à l'école primaire en 2013/2014 était estimé à 97 %, et le taux d'achèvement du primaire à 57,3 %.¹⁴ En outre, en 2013, le nombre de filles et garçons d'âge primaire (6-11 ans) hors de l'école était estimé à

¹³ Rapport sur les statistiques de rentrée de l'éducation en situation d'urgence. MENAPLN. Octobre 2019.

¹⁴ Selon le RESEN 2017, ces valeurs sans doute surestimées, en raison des phénomènes de multi-cohortes caractérisant les données administratives. Rapport d'état du système éducatif national. MENAPLN. 2017.

482000¹⁵. Le risque d'être hors de l'école était par ailleurs légèrement plus élevé pour les filles (54,7 %) que pour les garçons (51,8 %) et les écarts dans les risques d'être hors de l'école témoignaient de l'importance de la localisation géographique. Ainsi, le risque d'être hors de l'école était bien plus élevé en milieu rural (59 %) qu'en milieu urbain (30,2 %). Le Sahel et l'Est se démarquaient négativement avec une plus forte probabilité pour les filles et garçons de 6-11 ans d'être hors de l'école (71,7 % pour le Sahel et 71,1 % pour l'Est).¹⁶Cette situation témoigne de la nécessité d'accroître les efforts pour renforcer la résilience du système éducatif dans son ensemble.

Enfin, certains facteurs externes peuvent avoir des effets aggravants directs sur le système éducatif tels que les mariages d'enfants et les mariages forcés, la pauvreté, la forte croissance démographique et les disparités rurales/urbaines, le travail de filles et garçons (notamment dans les mines et carrières), la consommation de stupéfiants et d'alcool par les mineurs, l'analphabétisme, etc. Le tableau récapitulatif des risques en Annexe 1 résume ces différents types de risques et leurs impacts potentiels sur le système éducatif.

2.6. *Interrelations entre les différents types de risques*

Comme précédemment évoqué dans la stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles de 2012, les liens d'interdépendance sont très étroits entre les différents phénomènes à risque sus mentionnés.

Tout d'abord, les phénomènes à risque peuvent suivre une logique d'enchaînement causal (un phénomène à risque entraînant souvent un autre), avec des impacts décuplés sur les communautés affectées et sur le système éducatif. Par exemple, les sécheresses ou les inondations sont susceptibles d'entraîner une chute de la production agricole, diminuant l'accès aux ressources et engendrant l'insécurité alimentaire. A son tour, une situation de crise alimentaire peut entraîner des déplacements de populations, avec des impacts notables, non seulement sur le système éducatif, (en matière de déscolarisation ou de dégradation d'infrastructures éducatives des régions hôtes), mais également sur l'état de santé des populations. Les conditions de promiscuité, d'hygiène et d'accès à l'eau potable inadéquats peuvent engendrer également des situations favorables à la propagation d'épidémies. Comme évoqué plus haut, l'insécurité et les attaques restreignent l'accès des ménages hôtes et des déplacés aux marchés, accroissant ainsi une situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité généralisée. Ces exemples illustrent les relations de causes à effets entre les différents types de risques, et partant, la nécessité de prendre en considération dans les politiques de prévention, d'adaptation et de mitigation, un éventail le plus large et le plus exact possible de phénomènes à risques afin de prévenir une détérioration incontrôlable de la situation.

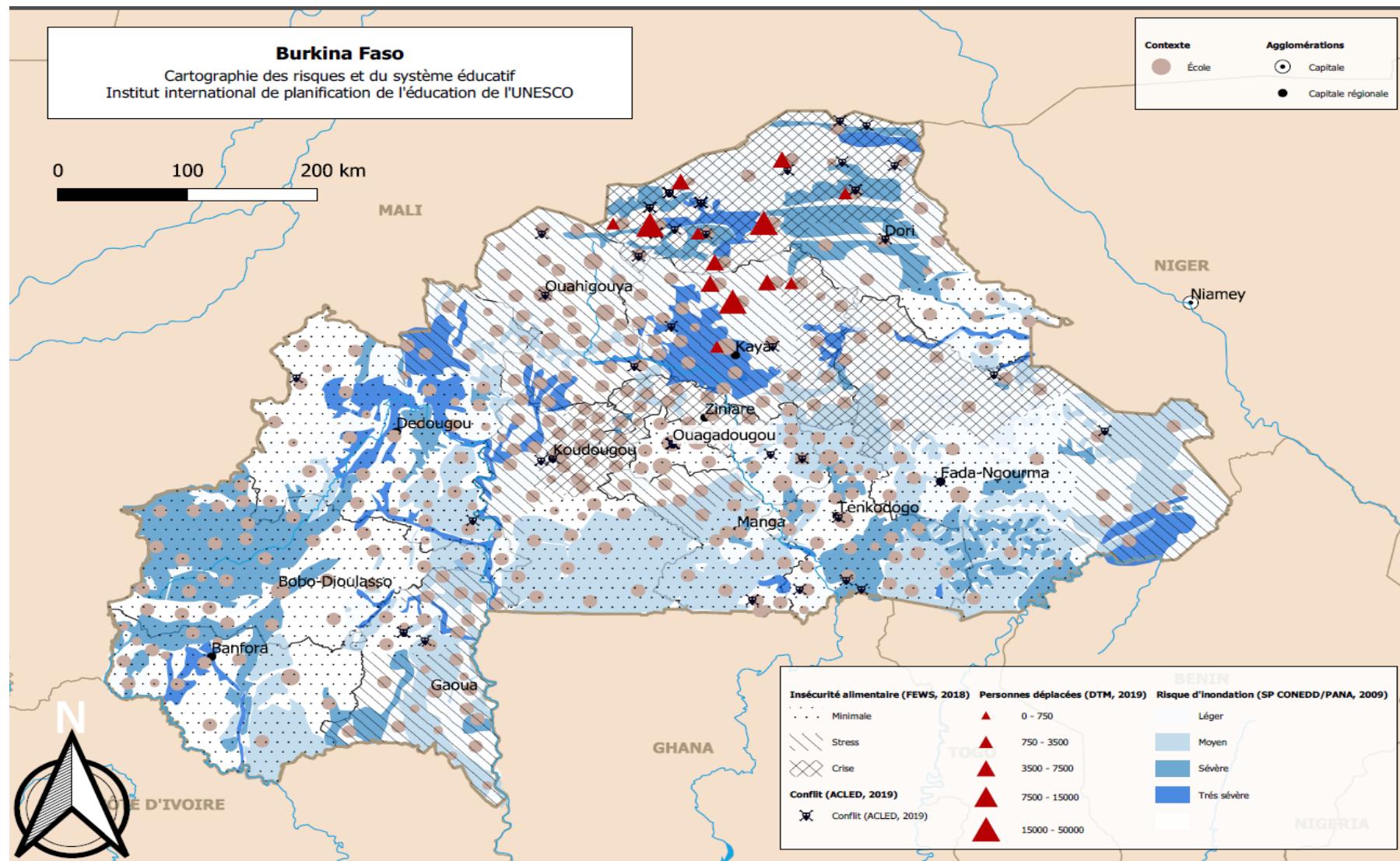
Par ailleurs, au-delà des logiques d'enchaînement causal, les phénomènes à risque peuvent également se constituer en séquences qui se superposent et se renforcent mutuellement, augmentant ainsi la vulnérabilité des zones affectées. La carte 3 ci-dessous illustre ce phénomène de superposition des différents types de risques au Burkina Faso, et met en lumière à quel point certaines régions, notamment le Sahel, la Boucle du Mouhoun, l'Est et le Centre Nord sont particulièrement vulnérables à différents phénomènes à risque.

L'objectif de cette stratégie nationale ESU est précisément de permettre, à partir d'une compréhension de la situation en termes d'ampleur des risques et de leurs impacts sur le système éducatif du Burkina Faso, à travers une planification et une mise en œuvre harmonisées de la prestation de services éducatifs entre autorités publiques et acteurs humanitaires, de mieux prévenir, s'adapter et répondre à ces différents types de risques en prenant en compte les relations d'interdépendances probables entre ces derniers afin de rendre le système éducatif plus résilient.

¹⁵ UNESCO Institute for Statistics (UIS). 2013.

¹⁶ Rapport d'état du système éducatif national. MENAPLN. 2017

Carte 3 : Illustration de la superposition des phénomènes à risque au Burkina Faso (août 2019) : carte à réactualiser



III. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF AU BURKINA FASO

3.1. Situation générale du système éducatif burkinabé

Dans sa volonté de matérialiser la vision holistique et intégrée du système éducatif telle que définie dans la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007, le PNDES 2016-2020 a fait de l'éducation et de la formation un secteur de planification regroupant divers acteurs institutionnels que sont le MENAPLN, le MESRSI et le MJFIP. Ces acteurs institutionnels ont élaboré en commun un plan sectoriel pour la période 2017-2030 sur la base des résultats du Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) de 2016 qui a posé un diagnostic exhaustif du système éducatif et a proposé des pistes d'orientation pour la formulation de politiques éducatives.

Ainsi, il ressort de ce diagnostic que les contraintes majeures du système éducatif et de la formation sont : (i) une éducation de base formelle orientée vers la massification et en perte de qualité ; (ii) une Education non formelle (ENF) de faible qualité avec des inégalités de genre ; (iii) un enseignement secondaire insuffisamment pris en compte dans le système éducatif et très orienté vers les matières littéraires, (iv) un enseignement et une formation techniques et professionnels (EFTP) embryonnaires et peu organisés ; (v) un enseignement supérieur structurellement en crise ; (vi) une gestion et un pilotage du système éducatif peu professionnels, avec des résistances à l'innovation ; et (vii) une situation actuelle du secteur caractérisée par une éducation et une formation en perte de qualité et faiblement adaptées aux besoins de l'économie.

En termes de dynamique ces dernières années au niveau du secteur et notamment pour les volets (préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, Education non formelle et EFTP) pris en charge par le MENAPLN, on note que le système éducatif burkinabè a réalisé des progrès significatifs, particulièrement dans le domaine de l'accès, même s'il subsiste des disparités liées au genre, aux régions et aux niveaux d'éducation. Au demeurant, le principal constat identifié depuis les états généraux de l'éducation (1994) reste d'actualité : le caractère généraliste, peu professionnalisant et peu adapté du système éducatif aux besoins du marché de l'emploi.

3.2. Impact des crises sur le système éducatif

A partir de l'année scolaire 2017-2018, le secteur de l'éducation a subi des attaques et menaces qui se sont accentuées. Ces attaques se sont manifestées par :

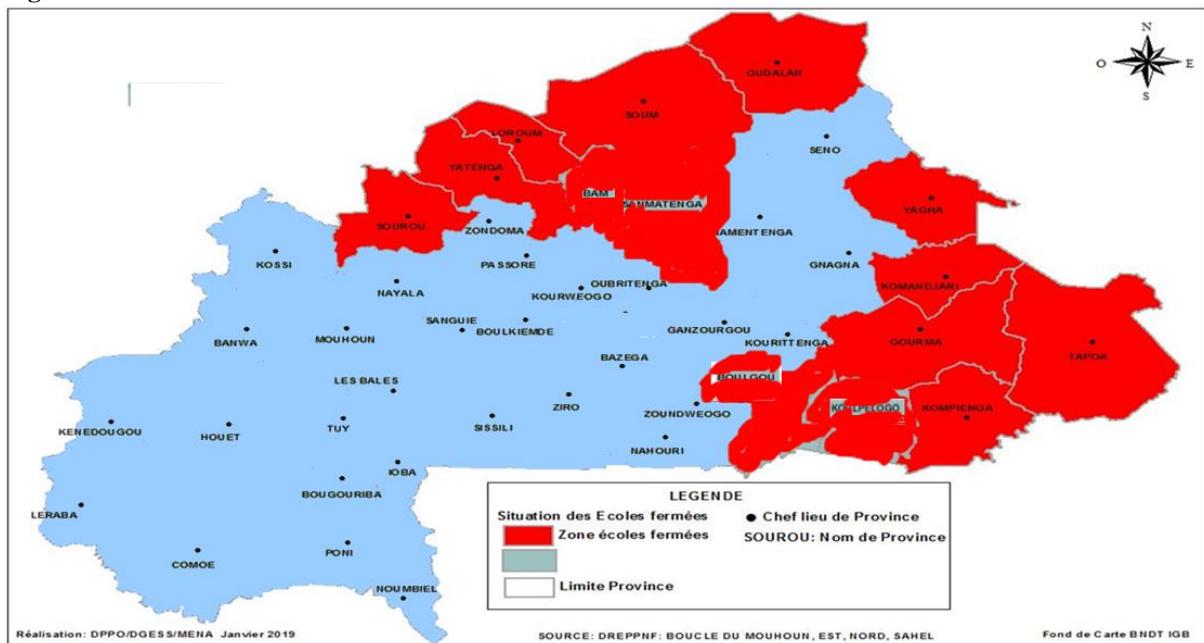
- des agressions physiques et assassinats d'enseignants;
- des incendies et destructions de salles de classe et de matériels pédagogiques;
- des menaces à l'endroit du personnel éducatif et des responsables des associations de parents d'élèves.

Cette situation a entraîné l'interruption des activités d'apprentissage, la fermeture et la destruction de plusieurs établissements, la destruction du matériel, l'abandon forcé des classes par les enseignants, l'accentuation du taux de déperdition scolaire au niveau national et la déscolarisation massive des élèves ainsi que le déplacement des populations à l'intérieur du pays.

3.2.1. La destruction et la fermeture des structures éducatives

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les régions du Nord et du Sahel ont été affectées avec la fermeture de plus de 400 établissements primaires, post-primaire et secondaires. La situation s'est davantage dégradée et s'est étendue aux régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et du Centre-Est au cours de l'année scolaire 2018-2019. La carte ci-dessous présente une vue globale du phénomène dans les provinces en fin janvier 2019.

Figure 1:Carte sur la situation des écoles fermées



La fermeture des écoles due à la crise sécuritaire a affecté les élèves et les enseignants comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1:situation des écoles fermées au 15 février 2019

Régions	Provinces	Nombre d'écoles fermées	Elèves affectés	Enseignants affectés
Niveau préscolaire et primaire				
Sahel	Soum	333	44 763	1342
	Oudalan	113	10 634	471
	Yagha	108	9226	464
	Seno	1	110	7
Sous total Sahel		555	64 733	2284
Nord	Yatenga	57	9409	272
	Loroum	100	13 854	503
Sous total Nord		157	23 263	775
Est	Gourma	65	5511	255
	Komandjari	73	5069	402
	Kompienga	69	11 885	456
	Tapoa	34	7124	NP
Sous total Est		241	29 589	1113
Boucle du Mhn	Sourou	43	7527	192
	Kossi	10	1545	33
Sous total BMH		53	9072	225
Centre Est	koulpélogo	23	3643	76
Centre Nord	Sanmatenga	20	3755	89
	Bam	10	1779	42
Sous total CN		30	5534	131
Total général 1 : primaire		1059	135 834	4604
Niveau post primaire et secondaire				
Sahel	Soum	19	3324	89
	Oudalan	2	300	10
	Yagha	7	626	6
Sous Total		28	4250	105
Nord	Yatenga	6	1627	42
	Loroum	7	2043	45
Sous Total		13	3670	87
Est	Gourma	2	677	15
	Komandjari	5	697	18

	Kompienga	16	6114	120
	Gnagna	1	172	7
	Tapoa	1	290	4
Sous Total		25	7950	164
Boucle du Mhn	Sourou	9	2244	66
Centre Nord	Sanmatenga	1	285	6
Total général 2 : PP et secondaire		76	18 399	428
Total 1+2 : Prim, Post Prim et Sec		1135	154 233	5032

Source : Synthèse de collecte de données avec les points focaux des régions

3.2.2. *Situation des élèves et des enseignants affectés par les crises*

La situation des élèves affectés par la crise sécuritaire se présente comme suit : la situation au 15 février 2019 fait ressortir 1135 établissements fermés empêchant 154 233 élèves de jouir de leur droit à l'éducation dont 48,5% de filles. Cette fermeture affecte plus les filles qui sont déjà dans une situation de faiblesse. Le contexte sécuritaire pourrait davantage favoriser les enlèvements, les mariages précoce, les abus sexuels et autres traitements dégradant des filles. Les risques de recrutements d'élèves déscolarisés par les groupes terroristes restent réels.

La fermeture des écoles due à la crise sécuritaire affecte les enseignants qui se voient obligés d'abandonner les classes ou postes, soit par suite de menaces ou par peur d'être victimes d'attaques terroristes. Cette pression s'exerce également sur les responsables administratifs.

3.3 . *Mesures et initiatives prises pour sauver l'année scolaire 2017-2018*

Face à cette situation de crise sécuritaire, dès l'année scolaire 2017-2018, l'Etat avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a organisé une session spéciale d'examens pour des candidats du Nord et du Sahel. Cette stratégie a ainsi permis d'une part de poursuivre les enseignements/apprentissages sur une période de deux mois au profit desdits élèves et d'autre part d'organiser une session spéciale des examens du CEP (2869 dont 1374 filles), du BEPC et du Baccalauréat, avec une satisfaction tant dans son déroulement que dans les résultats obtenus. Le taux de succès de l'examen spécial au CEP de 2018 est de 64,31% soit 62,59% pour les filles et 65,89% pour les garçons

Tableau 2: résultats de l'examen spécial du CEP au Nord et au Sahel

Région	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Sahel	1426	1570	2996	1196	1302	2498	775	868	1643	64,8%	66,67%	65,77%
Nord	183	195	378	178	193	371	85	117	202	47,75%	60,62%	54,45%
Total	1609	1765	3374	1374	1495	2869	860	985	1845	62,59%	65,89%	64,31%

Source : données DGEC

En ce qui concerne le BEPC, les résultats de l'examen spécial donnent un taux de succès de 42,86 %.

Tableau 3: récapitulatif des résultats de l'examen spécial du BEPC 2018

Région	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Sahel	972	743	1715	910	704	1614	427	265	692	46,92%	37,64%	42,87%
Nord	70	52	122	70	52	122	33	19	52	47,14%	36,54%	42,62%
Total regrpmt	1042	795	1837	980	756	1736	460	284	744	46,94%	37,57%	42,86%

Source : données DGEC

Quant au Baccalauréat, les résultats de l'examen spécial donnent un taux de succès de 34,92 % contre 40,93% pour la session normale.

Tableau 4: résultats de l'examen spécial du Baccalauréat par série

Région	Série	Inscrits	Présents	Admis	Taux de succès
Sahel	A	149	133	33	24,81
Nord	D	255	245	99	40,41
Total		404	378	132	34,92

Source : données DGEC

Ces performances ont été possibles grâce à la stratégie de regroupement des élèves.

D'autres mesures ont été entreprises par le MENAPLN dont la validation de l'année scolaire 2017-2018 pour les élèves affectés au Nord et au Sahel et l'élaboration d'une stratégie de développement de l'éducation dans les régions à forts défis sécuritaires. Toutefois, ces stratégies n'ont pu être opérationnalisées du fait que la situation sécuritaire ne s'est guère améliorée sur le terrain.

3.4. Synthèse du diagnostic externe du système éducatif

3.4.1. Opportunités et menaces

Dans les zones à défis sécuritaires, on peut identifier des opportunités et des menaces.

Tableau 5:synthèse des opportunités et des menaces

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La création et la participation du Burkina au G5 Sahel ; - Les accords de partenariat avec d'autres pays et des institutions pour la dotation de moyens de lutte contre le terrorisme (armement, matériels de sécurité, moyens roulants, formation, etc.). - L'implication des partenaires du Burkina (PTF) - La mobilisation sociale en faveur de la sécurité (Assemblée nationale, OSC, forces vives, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'incertitude sur le phénomène des attaques terroristes ; - Le risque de propagation de la crise sur toute l'étendue du territoire ; - La survenue d'autres crises socio-politiques connexes (conflits locaux, mouvements syndicaux, crises politiques, etc.) ; - Les catastrophes naturelles (inondations, crise alimentaire, épidémies); - L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des actions gouvernementales.

3.4.2. Enjeux et défis du secteur de l'éducation

La réalisation des objectifs de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (2019-2024) exige une synergie partenariale plus accrue entre l'Etat, la société civile et tous les autres partenaires de l'éducation. Les défis et les enjeux sont ainsi définis.

3.4.2.1. Garantie de la sécurisation complète des acteurs et structures d'éducation

Il s'agit de :

- sécuriser les infrastructures éducatives ainsi que les acteurs;
- réhabiliter les infrastructures et le matériel des écoles abandonnées, fermées ou détruites;
- mobiliser toutes les communautés dans le dispositif de sécurisation des structures éducatives en vue de prévenir les attaques et/ou limiter leur impact en collaboration avec les forces de défense et de sécurité ;
- améliorer le réseau de communication entre les intervenants (FDS, enseignants, communauté, élèves, journalistes, PTF), dans les zones concernées ;
- renforcer la résilience des populations déplacées internes, demandeuses d'asile, retournées, hôtes, réfugiées (camps et hors camps), restées sur place (affectées mais non déplacées), à risque (zones non encore touchées).

3.4.2.2. Maintien et continuité de l'éducation dans les zones touchées par les crises

A ce niveau, en fonction du niveau de sécurité établie dans les zones concernées par les services de sécurité compétents, il s'agira de veiller à :

- assurer la réouverture des écoles fermées là où les conditions sont réunies pour assurer la reprise des cours au plus vite avec l'appui des communautés;
- mener des campagnes de sensibilisation pour le retour des communautés, des enseignants et des élèves ayant déserté les zones touchées en coordination avec les services compétents;
- développer des approches éducatives adaptées à la situation : évaluation diagnostique, cours de remédiation ou adoption de programmes accélérés pour le rattrapage de deux à trois années d'enseignement selon les cas ;
- renforcer les capacités des acteurs éducatifs sur l'ESU et les approches et alternatives y relatives ;
- élaborer et mettre en œuvre les curricula de l'ESU ;
- Mettre en place un dispositif de surveillance, de prévention, préparation et de réponse aux crises sanitaires ;
- poursuivre les efforts de réduction de la proportion d'enfants en dehors de l'école (out of school) à travers des approches reconnues efficaces comme la SSAP, les EFA rénovées, les foyers coraniques modernisées, etc. ;
- renforcer les initiatives de prise en charge des enfants en situation de handicap (ESH) et accélérer la scolarisation et le maintien des filles qui constituaient déjà des cibles défavorisées avant la crise;
- déployer des programmes d'appui psychosocial aux personnes affectées avec une forte capacitation des enseignants à mener des activités ludiques susceptibles d'aider les enfants à évacuer le stress ;

- développer des initiatives de maintien du personnel sur le terrain là où leur sécurité peut être garantie avec l'appui des communautés à travers les mesures de prévention et de préparation, l'utilisation de personnel local, etc.;
- créer les conditions de regroupement des élèves affectés pour la poursuite des apprentissages, surtout ceux en classe d'examen dans les zones sûres ;
- introduire les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) en vue d'assurer la routine éducative dans les zones à accessibilité réduite;
- organiser si besoin des examens spéciaux au profit des enfants ayant perdu une partie de l'année et bénéficiant d'un soutien en cours de rattrapage ;
- redéployer les enseignants dont les établissements sont fermés pour la rescolarisation des élèves déplacés ;
- mettre en place un dispositif de surveillance des mouvements des enfants vers les zones sûres en vue d'assurer leur accueil dans de bonnes conditions et leur rescolarisation : prise en charge sanitaire et alimentaire des élèves déplacés; amélioration de l'hygiène et l'assainissement de l'environnement scolaire ;
- renforcer la résilience des écoles des zones non touchées par des mesures de prévention et de consolidation de la paix, de gestion des situations d'urgence et d'assistance psychosociale.

3.4.2.3. Coordination des interventions d'urgence

A cet effet, il s'agit de :

- renforcer le rôle du Cluster Education dans la mobilisation des acteurs internes et intervenants externes ;
- renforcer le leadership du gouvernement dans le contrôle de la sécurisation des zones touchées, dans la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions d'urgence ;
- coordonner et harmoniser les différentes interventions (PTF, ONG, partenaires humanitaires, etc.) ;
- mettre en place un mécanisme fiable et pérenne de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur la situation dans les régions touchées ;
- mettre en place un dispositif régional, provincial et local de coordination et de concertation en vue d'une surveillance efficace du phénomène d'insécurité ;
- assurer un système efficace de monitoring et d'évaluation de la stratégie mise en œuvre ;
- assurer l'implication des partenaires sociaux.

3.4.2.4. Le défi du financement de l'ESU

L'approche du financement de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence doit prendre en compte les actions suivantes :

- accroître la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'urgence ;
- promouvoir la transparence dans la mobilisation et l'utilisation des ressources allouées par l'Etat et les partenaires ;
- allouer les ressources financières sur la base de l'évaluation des besoins du terrain ;
- assurer une bonne évaluation des besoins et une planification des actions ;
- sécuriser les ressources financières allouées à l'éducation en situation d'urgence en évitant toute régulation budgétaire sur le secteur.

**DEUXIEME PARTIE: ELEMENTS DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE L'EDUCATION EN SITUATION
D'URGENCE**

I. FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE

1.1 *Fondements*

1.1.1- *Au niveau international*

Au niveau international, la SN-ESU s'appuie sur les cadres, les accords et les conventions internationaux de référence auxquels le Burkina Faso a souscrit. Il s'agit plus particulièrement des instruments légaux internationaux qui sont à la base des Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE). Ces instruments et cadres sont : la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ; la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949 ; le Protocole additionnel II (1977) relatif à la protection des victimes des conflits armés non-internationaux ; la Convention relative au statut des réfugiés de 1951; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979; la convention relative aux droits de l'enfant de 1989; le statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998; les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propres pays (non contraignants) (1998); la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; la Déclaration *Safe school* (2014) et les ODD 2030 dont l'objectif 4 vise à assurer l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Au niveau Africain, la stratégie s'appuie sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1992.

1.1.2- *Au niveau national*

La SN-ESU trouve son fondement dans la Constitution du Burkina Faso qui reconnaît le droit à l'éducation à tous les Burkinabè, sans aucune discrimination. Ce principe est repris par la Loi d'orientation de l'éducation qui fait de l'éducation, une priorité nationale. C'est dans cette perspective que le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2030 a été élaboré et se veut d'être « *un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socio-économique du Burkina Faso* ». Aussi, le PSEF s'intègre dans l'axe 2 du PNDES intitulé « *développer le capital humain* » et entend contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques suivants : « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » et « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement les jeunes et les femmes ».

1.2. *Vision de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence*

La vision de cette stratégie nationale d'éducation en situations d'urgence est qu' « **à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons affectés par les crises, bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente** ».

1.3. *Principes directeurs de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence*

Selon le Manuel des Normes INEE, 2è Edition, 2010, l'éducation en situation d'urgence garantit la dignité et aide à vivre en offrant des espaces d'apprentissage en lieu sûr, où les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un autre type d'aide peuvent être identifiés et soutenus. Les principes directeurs sont des règles et indications établies pour orienter les décideurs et les acteurs de la mise en œuvre de la stratégie. Ils tirent leur fondement du principe général qui veut que les populations touchées par une catastrophe ou un conflit aient droit à une vie dans la dignité et à une éducation sûre, de qualité et pertinente. Dans cette optique, six (06) principes directeurs majeurs ont été identifiés :

1.3.1. *Le Nexus humanitaire-développement-sécurité*

Ce principe prévoit que la gestion des situations d'urgence intègre en plus de la réponse humanitaire, une vision de développement et de sécurisation. En effet, la fréquence des crises prolongées, le niveau historique de déplacements forcés, l'augmentation des besoins humanitaires, le besoin d'un meilleur alignement des processus de planification humanitaire et de développement pour développer des systèmes durables et autonomes capables d'atténuer les impacts des crises expliquent l'engouement actuel pour le nexus qui signifie lien causal. Au demeurant, cette nouvelle manière de travailler vise :

- une responsabilisation plus accrue vis-à-vis des enfants et des communautés touchés par la crise ;
- une utilisation plus efficace et équitable des ressources ;
- une limitation de la duplication des activités et recherche de la complémentarité ;
- un plus grand leadership gouvernemental et le renforcement des capacités au sein des ministères ;
- une meilleure contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans des contextes fragiles en améliorant l'efficacité de l'aide.

1.3.2. *La gestion axée sur les résultats*

La complexité du contexte national et du phénomène sécuritaire exige d'adopter des méthodes modernes de travail, d'imprimer la volonté de rapprocher les objectifs des ressources afin d'apprécier la pertinence des moyens engagés au regard des résultats attendus. La mise en œuvre de la stratégie repose sur un management de la performance focalisé sur la réalisation des objectifs et des impacts attendus.

1.3.3. *La mutualisation des ressources*

La mutualisation consiste en la mise en commun des divers moyens (humains, financiers et matériels) des différents intervenants en situation d'urgence (ministères impliqués, Assemblée nationale, PTF, ONG, associations, forces vives de la communauté, etc.). Cette démarche vise à renforcer la cohérence et la lisibilité d'ensemble des actions et à garantir l'efficacité de la stratégie. Au-delà de l'intérêt matériel, la mutualisation des ressources peut contribuer à enrichir les expériences d'intervention en situation d'urgence, développer de nouvelles pistes de collaboration entre acteurs tout en favorisant le travail en équipe.

1.3.4. *La protection de l'enfant et de l'environnement scolaire*

La protection de l'environnement en général et de l'environnement scolaire en particulier fait partie intégrante du processus du développement durable. A cet effet et en référence à la déclaration *Safe school* adoptée par le Burkina Faso en 2017 (résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014) du Conseil de sécurité), des initiatives seront prises pour non seulement promouvoir et garantir le droit à l'éducation mais surtout faciliter la continuité de l'éducation dans des situations de conflits armés et de situations d'urgence. Ces actions visent à instaurer un environnement scolaire sain, protégé, propice au déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage dans une communauté sereine et résiliente.

1.3.5. *L'équité/genre dans l'éducation*

L'équité dans l'éducation est le moyen de parvenir à l'égalité. Elle entend fournir les meilleures opportunités à tous les élèves afin qu'ils puissent libérer pleinement leur potentiel et remédier aux situations de désavantage qui compromettent les résultats scolaires. Toutes les mesures/actions spéciales seront prises afin de lutter contre les handicaps historiques et sociaux qui empêchent les élèves de bénéficier d'une éducation équitable. Ces mesures ne sont pas équitables en soi, mais elles sont mises en œuvre afin d'assurer l'équité et l'égalité des résultats.

1.3.6. *La gouvernance démocratique du système éducatif*

Elle est basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation inclusive, égalitaire, équitable qui prend en compte les risques liés à la crise ainsi que les stratégies de leur réduction.

II. AXES STRATEGIQUES

Le cadre logique en annexe et la théorie du changement ci-dessous synthétisent les actions et activités qui permettent de renforcer la résilience du système éducatif. L'ensemble des actions retenues visent à prévenir, à se préparer pour répondre efficacement à l'ensemble des risques affectant le secteur éducatif, ainsi qu'à assurer le relèvement (réinscription des élèves issus des zones stabilisées) à travers une approche globale et multirisque. Ces actions s'inscrivent dans les trois axes stratégiques qui sous-tendent la mise en œuvre de la stratégie à savoir : (i) Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé ; (ii) Axe stratégique 2 : Enseignement et apprentissage de qualité ; (iii) Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination. L'ensemble des actions prévues dans la stratégie reposent sur les Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE). Il convient de noter que les aspects thématiques dont notamment le genre et la scolarisation des filles ainsi que la protection et la sauvegarde de l'enfant sont pris en considération de manière transversale dans la formulation et la mise en œuvre de l'ensemble des activités des trois axes stratégiques.

2.1. Axe stratégique 1: Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé

L'axe stratégique 1 de la SN-ESU a pour objectif d'assurer la continuité éducative de toutes les filles et de tous les garçons, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à risque et celles affectées par les crises. Il comprend des actions relatives au renforcement de la résilience des acteurs, à la sécurisation des structures éducatives fonctionnelles et à la réalisation par an de 30 classes adaptées aux situations de crises, à l'adaptation des infrastructures éducatives existantes et l'environnement scolaire en vue de se préparer face aux multiples risques pouvant affecter le système éducatif burkinabé, y compris les risques de catastrophes naturelles et les risques sanitaires, à travers par exemple la construction/réhabilitation des dispositifs WASH (eau, hygiène, assainissement). Ce volet comprend également des actions relatives au relèvement à travers des mesures visant à accompagner la réouverture des structures éducatives fermées dans les zones stabilisées, y compris la désinfection des établissements et des campagnes de retour à l'école avec une attention spéciale portée aux filles et garçons à risque de décrochage. Une attention particulière est également portée à la question du genre et aux besoins spécifiques des filles ainsi que de filles et garçons en situation de vulnérabilité, notamment en matière de santé, hygiène, alimentation et nutrition. Dans le cadre de la crise sanitaire, cet axe comprend également l'acquisition de matériel de protection et de lutte contre la propagation de la maladie à corona virus tels que les masques/cache-nez, les dispositifs de lave- mains etc.

Il s'agira également d'établir une cartographie des établissements scolaires touchés par les crises.

Des mesures de protection pour les filles et garçons affectés par les crises sont également prévues à travers la prévision de soins appropriés parmi lesquels l'appui psychosocial constitue un élément essentiel. Enfin, la question cruciale de la continuité éducative de filles et garçons déplacés est traitée dans cet axe stratégique, avec une considération spéciale accordée à l'accès aux services éducatifs de filles et garçons non-scolarisés issus des communautés hôtes. Pour répondre à l'actuelle crise de déplacement de population sans précédent au Burkina Faso, la stratégie envisage la création d'espaces éducatifs inclusifs (classes temporaires déplaçables et classes complémentaires dans les établissements hôtes) pour faciliter l'accueil des élèves déplacés ainsi que des actions visant à susciter la réinscription des élèves déplacés (système de bourses visant à accompagner la réinscription des élèves dans les régions hôtes) en s'assurant d'une réponse équitable entre filles et garçons issus des communautés hôtes

et des PDI. Ainsi le MENAPLN prévoit d'intégrer ou de réintégrer les élèves déplacés et les filles et garçons issus des communautés hôtes dans le système éducatif à tout moment de l'année scolaire et partout sur le territoire national, même en l'absence de présentation des documents exigés. Notons que le volet « accès » de la réponse au déplacement de filles et garçons d'âge scolaire est illustré par un volet « prospective » (détailé dans l'axe stratégique 3 de la stratégie nationale ESU), qui prévoit par exemple de collaborer avec les services compétents pour favoriser des plans de relogement des PDI occupant les écoles comme abris. En outre, il vise à développer, avec les services compétents, une cartographie détaillée des régions susceptibles d'accueillir les PDI, ainsi que d'élaborer des outils permettant d'analyser d'une manière régulière les éventuelles disparités en termes d'accès et de performance scolaire des élèves déplacés internes (EDI) et communautés hôtes, dans une optique de prévention des conflits.

2.2. Axe stratégique 2 : Enseignements et apprentissages de qualité

L'axe stratégique 2 de la SN-ESU vise quant à lui garantir un enseignement/apprentissage de qualité à toutes les filles et tous les garçons affectés par l'insécurité et les autres phénomènes à risque par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence. Ce faisant, des activités allant du renforcement de la cantine scolaire pour une meilleure participation des élèves, du renforcement des capacités des personnels de l'éducation et des autres acteurs impliqués, ainsi que la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence sont à prendre en compte. D'autres activités sont également prévues pour développer les approches d'éducation à distance via la radio, la télévision et les plateformes e-learning. A cet effet, il est prévu la digitalisation et la scénarisation des contenus d'enseignement de tous les niveaux d'enseignement en vue d'assurer la continuité pédagogique en contexte d'urgence, que ce soit par exemple en raison de la crise sécuritaire ou sanitaire ou de toute autre crise entraînant des ruptures scolaires. Par ailleurs, une base de ressources pédagogiques produite sera mise à jour régulièrement afin de pouvoir être déployée rapidement en cas de nouvelle fermeture d'établissements scolaires. Il est également envisagé d'adapter les curricula, les pratiques d'enseignement, le matériel pédagogique et didactique au contexte et aux besoins spécifiques des apprenants des zones à risque et affectées par les crises. Ainsi, la pratique d'un enseignement participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, couplée avec la mise en place de dispositifs de signalement des violences, surtout les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans les établissements permettra de concourir à la protection contre les abus et la violence afin de sauvegarder les filles et garçons affectés par les crises. Une attention particulière est également portée au personnel éducatif, à travers deux volets d'intervention. Le premier concerne le renforcement des capacités en matière d'enseignement/apprentissage de qualité dans un contexte de crise. Cela inclut par exemple des activités de formation des acteurs éducatifs sur l'enseignement à distance, mais également d'enseignants sur les approches pédagogiques innovantes ainsi que sur les curricula pour l'ESU. Toutefois, ces activités de renforcement des capacités seraient vaines si elles ne sont pas accompagnées par des activités d'information et de sensibilisation des acteurs éducatifs et des communautés sur les situations d'urgence. En outre, des activités visant à accroître la motivation et à améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque ainsi que les zones affectées par les crises seront réalisées à travers des mesures de gratification (lettres d'encouragement, lettres de félicitation et décorations) du personnel éducatif des zones affectées par les crises. Par ailleurs, un dispositif de compensation et réparation est prévu.

2.3. Axe stratégique 3: Pilotage et coordination

Son axe stratégique 3 vise à élaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence. Ce volet « Pilotage et coordination » prévoit un renforcement des capacités du personnel du ST-ESU et du MENAPLN en planification et pilotage de la réponse en situation de crise. Ce renforcement des capacités inclut notamment un volet sur la gestion de l'information à travers la poursuite du travail en cours d'intégration des aspects relatifs aux risques de crises dans le système d'Information et de Gestion de l'éducation (SIGE). Par ailleurs, il s'agira de renforcer le système de collecte et de gestion des données prenant en

compte les nouveaux besoins en information. L'objectif est de rendre le système de collecte et de traitement de données fiables et performants afin de répondre de manière efficace aux préoccupations de la planification dans le secteur de l'éducation particulièrement en situation d'urgence et de favoriser le partage d'information et d'expérience entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. De façon spécifique, l'axe « Pilotage et coordination » prévoit un renforcement du système dans son ensemble dans l'optique d'améliorer les capacités de réponse à la crise tout en prenant en compte les vulnérabilités internes du système qui existaient avant la situation d'urgence actuelle.

Concernant les modalités d'exécution budgétaires adaptées à l'ESU, il s'agit de définir dans un manuel de procédures du ST-ESU, le mode opératoire de l'éducation en situation d'urgence.

Enfin, au titre de la recherche, et de la capitalisation des interventions éducatives en ESU il est prévu des études sur l'accès des élèves déplacés à l'éducation et sur les performances scolaires des élèves issus des PDI et des communautés hôtes.

III. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE, DOMAINE TRANSVERSAL

Aspect central en matière d'ESU, l'engagement communautaire constitue une condition sine qua non de l'atteinte des objectifs des axes de la stratégie. L'engagement des communautés a ainsi été prévu dans l'ensemble des activités. Qu'il s'agisse du renforcement du dispositif autour des constructions scolaires, du recrutement de relais communautaires pour assurer la routine éducative, de la mise en œuvre de la SSA/P, de la mise en place de comités de veille communautaires à tous les niveaux, il faut une implication réelle des communautés dans la gestion de l'éducation en situation d'urgence à tous les niveaux.

Ces différentes activités témoignent de la volonté de favoriser l'appropriation de la réponse apportée dans le cadre de la stratégie par les communautés au niveau déconcentré. En outre, cette volonté forte s'accompagne des moyens nécessaires permettant aux communautés de s'engager pleinement dans l'opérationnalisation de la stratégie, notamment à travers le renforcement des capacités des acteurs au niveau déconcentré. Ainsi, il est prévu la mise en place d'activités de renforcement des capacités des agents communautaires, notamment en éducation en situation d'urgence et en pédagogie des disciplines, ainsi qu'en analyse et gestion des conflits, en négociation et communication non violente.

Enfin, le dispositif opérationnel de coordination de la stratégie prévoit la mise en place de cadres de concertation en collaboration avec les communautés ainsi que des actions de sensibilisation des communautés pour leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie. Au-delà des efforts de concertation et de sensibilisation, la participation communautaire s'érige donc comme un véritable principe directeur, qui sous-tend l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la stratégie.

La mise en œuvre des actions stratégiques et activités énoncées précédemment ne saurait être réussie que si certaines conditions clés sont remplies. Ainsi, c'est en garantissant des ressources financières suffisantes et des modalités d'exécution budgétaires exceptionnelles pour l'ESU, en créant les conditions d'un engagement et d'une implication des communautés et des collectivités territoriales en mettant en place une forte mobilisation et un appui institutionnel au niveau central des PTF, que l'objectif de fournir à l'horizon 2024 une éducation équitable, inclusive et de qualité pourra être atteint.

Le schéma de la théorie du changement ci-dessous synthétise le cadre logique exhaustif et résume la théorie du changement à l'œuvre dans la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence.

THEORIE DU CHANGEMENT DE LA STRATEGIE D'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE (ESU)/MENAPLN

Vision : « à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons affectés par les crises bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente ».

Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé

Axe stratégique 2 : Enseignement et apprentissage de qualité.

Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination

Conditions essentielles de réussite : i) Mobilisation de ressources financières suffisantes et modalités d'exécution budgétaire dédiées à l'ESU, ii) Engagement et implication effectifs des communautés et des collectivités territoriales, iii) Forte mobilisation et appui institutionnel au niveau central et des PTF



IV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION, DE COORDINATION ET DE LEADERSHIP

4.1 Dispositifs de mise en œuvre et de pilotage

4.1.1 Dispositif de mise en œuvre

Le ST-ESU est en charge du pilotage et de la coordination des activités d'éducation en situation d'urgence. En vue d'assurer une mise en œuvre effective de la stratégie, le ST-ESU compte mettre à profit l'ensemble des acteurs aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux. Au niveau gouvernemental, le MENAPLN dispose en son sein d'un certain nombre de directions et services ayant une expérience avérée dans divers aspects tels que la logistique, les constructions scolaires, la distribution des ressources aux établissements, etc.

Concernant les partenaires externes, le MENAPLN compte s'appuyer sur un large éventail d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations de développement (AD) aussi bien nationales qu'internationales pour l'épauler dans la réalisation de la stratégie.

Le mode opératoire de l'éducation en situation d'urgence qui sera prochainement défini permettra au MENAPLN de disposer d'outil approprié en vue d'apporter une réponse rapide, coordonnée et efficace aux besoins des acteurs en situation d'urgence.

4.1.2 Les organes de pilotage

Le Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), créé en avril 2019, est chargé de la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale ESU. Des cadres de concertation seront instaurés tant au niveau national que déconcentré. Ainsi, au niveau national, ce cadre, placé sous la présidence du Ministre en charge de l'éducation sera composé, de représentants de structures du MENAPLN intervenant en ESU, de représentants des ministères impliqués, des partenaires techniques et financiers (PTF), des ONG et associations de développement (AD), et des partenaires sociaux.

Au niveau déconcentré, des cadres de concertation seront instaurés au niveau régional et provincial avec les structures déconcentrées, les collectivités territoriales et les communautés, ainsi que les APE, AME et COGES.

4.1.3. Les organes de gestion financière

La mise en œuvre effective de la stratégie nationale ESU nécessite la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'urgence. Une dimension importante de la capacité de préparation et de réponse du système éducatif face à une crise est en effet sa capacité à mobiliser et exécuter rapidement des fonds pour l'éducation en situation d'urgence.

Le ST ESU dispose d'un service financier, qui travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Administration des Finances (DAF). Cette équipe est appelée à être renforcée en termes de ressources humaines et de procédures exceptionnelles. Concernant ce dernier aspect, il est nécessaire pour le MENAPLN de disposer de procédures exceptionnelles relatives notamment aux passations de marchés pour une acquisition accélérée des biens et services, infrastructures et équipements. Si le MENAPLN entend offrir des procédures exceptionnelles pour faciliter l'exécution de la stratégie, cela va sans dire qu'un contrôle adéquat sera exercé afin d'assurer une gestion saine des ressources mobilisées en accord avec les exigences à la fois nationales et celles des bailleurs de fonds.

Parallèlement à cette disposition et eu égard à la nécessité de faire face aux urgences du moment, le MENAPLN a déjà entrepris une mise en place des facilités d'exécution avec un certain nombre de

ses bailleurs de fonds comme l'UNICEF auprès duquel un compte a été ouvert au profit du ST-ESU, afin de lui permettre de recevoir et d'exécuter les fonds mis à sa disposition.

4.2. Suivi évaluation de la stratégie

4.2.1 Outils de suivi et d'évaluation

Pour être efficace, le suivi et l'évaluation de la stratégie s'appuiera sur les outils suivants :

Concernant le suivi :

- Le tableau de bord hebdomadaire destiné à un suivi de la situation des établissements en termes d'ouverture/fermeture, le nombre d'élèves et d'enseignants affectés ainsi que le nombre de PDI ;
- Le tableau de bord mensuel destiné d'abord à un suivi interne des activités mais également à rendre compte auprès de la hiérarchie des opérations en cours ;
- Le tableau de bord trimestriel destiné au pilotage de la stratégie en permettant un suivi plus régulier du plan d'actions et des résultats obtenus au cours de la période.

Concernant l'évaluation

- Le rapport trimestriel de suivi des activités (rapport narratif issu du tableau de bord trimestriel) ;
- Le rapport annuel de fin d'exercice qui fait le bilan global des opérations et activités de l'année ;
- L'évaluation à mi-parcours ;
- L'évaluation finale.

4.2.2. Instances de revue de la stratégie

4.2.2.1. La revue sectorielle

La revue sectorielle, menée à travers le cadre de concertation nationale, constitue la seule instance de décision et aura lieu deux fois par an. La revue sectorielle de fin d'année examinera et validera le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que les perspectives sectorielles, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet.

4.2.2.2. Les revues régionales

Les revues régionales, menées par les cadres de concertation régionaux se dérouleront au niveau régional. Elles ont lieu deux fois par an.

4.3. Coordination

Le renforcement du cadre de coordination des actions est un aspect central de la réponse aux situations de crises. Le gouvernement du Burkina est engagé dans les situations d'urgence, avec une attention particulière portée sur les catastrophes naturelles. Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a notamment pour mission d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations. Il s'agit d'une structure nationale de coordination, dotée d'un secrétariat permanent, qui se compose d'une quinzaine de départements ministériels et de partenaires techniques et financiers et se subdivise en structures déconcentrées selon l'organisation du territoire national.

Depuis 2009, pour donner suite aux inondations du 1^{er} septembre, un Groupe de Travail pour l'Education en Situations d'Urgences (GT-ESU) s'est constitué pour coordonner les réponses à la crise au sein de l'éducation. Ce groupe a été réactivé en 2018 à l'aune de la crise sécuritaire impactant profondément le secteur éducatif. Le Ministère en charge de l'Education Nationale et l'UNICEF en assurent la coordination, en étroite collaboration

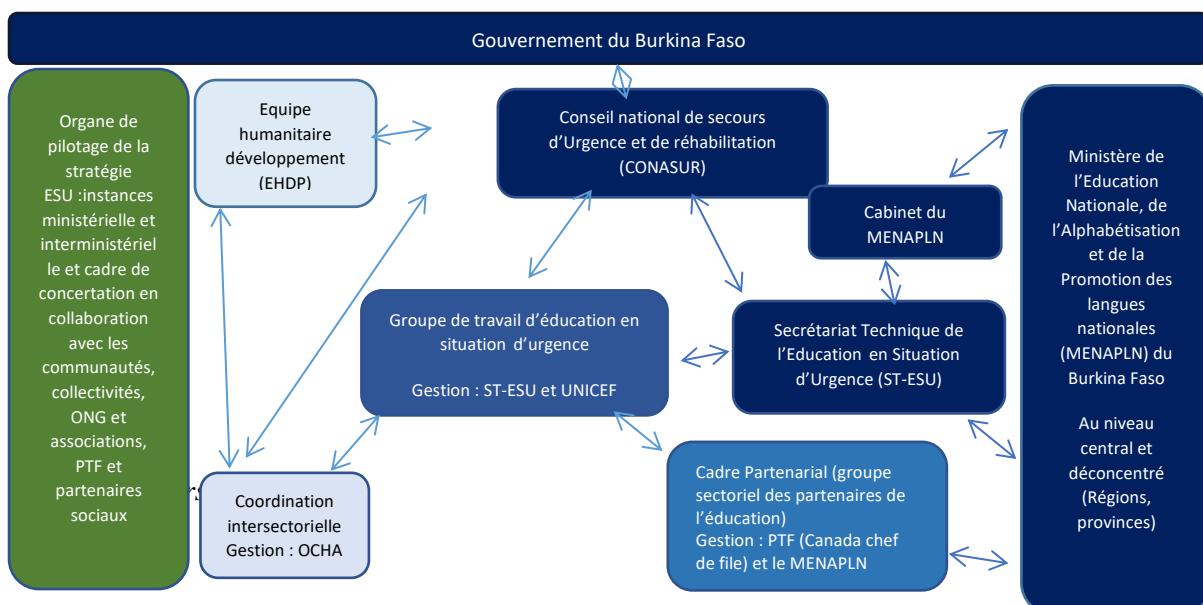
avec l'ONG Co-facilitatrice Plan International/Burkina. Le Cluster Education a la responsabilité d'assurer une liaison de haut-niveau et une prise de décision stratégique dans la préparation et la réponse à l'urgence. Il assure la cohérence globale de l'action humanitaire dans le secteur de l'éducation. En particulier, il gère la collaboration avec les autorités nationales le cas échéant, il établit une large base de partenariat dans le secteur de l'éducation ; il maintient une interaction régulière avec les structures leads du cluster éducation, l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) et les autres groupes sectoriels ; il développe et assure le suivi de la stratégie nationale de la réponse, partage les standards et directives pertinentes ; et apporte un appui aux deux sous-groupes de travail Education en Situations d'Urgences de Kaya et de Dori.

Le Secrétariat Technique d'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), créé en avril 2019 et rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé du développement des activités d'éducation en situation d'urgence et de coordonner et suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence. Le ST-ESU représente le MENAPLN au sein du CONASUR et coanime avec UNICEF le Cluster Education, placé sous la présidence du Ministre en charge de l'éducation.

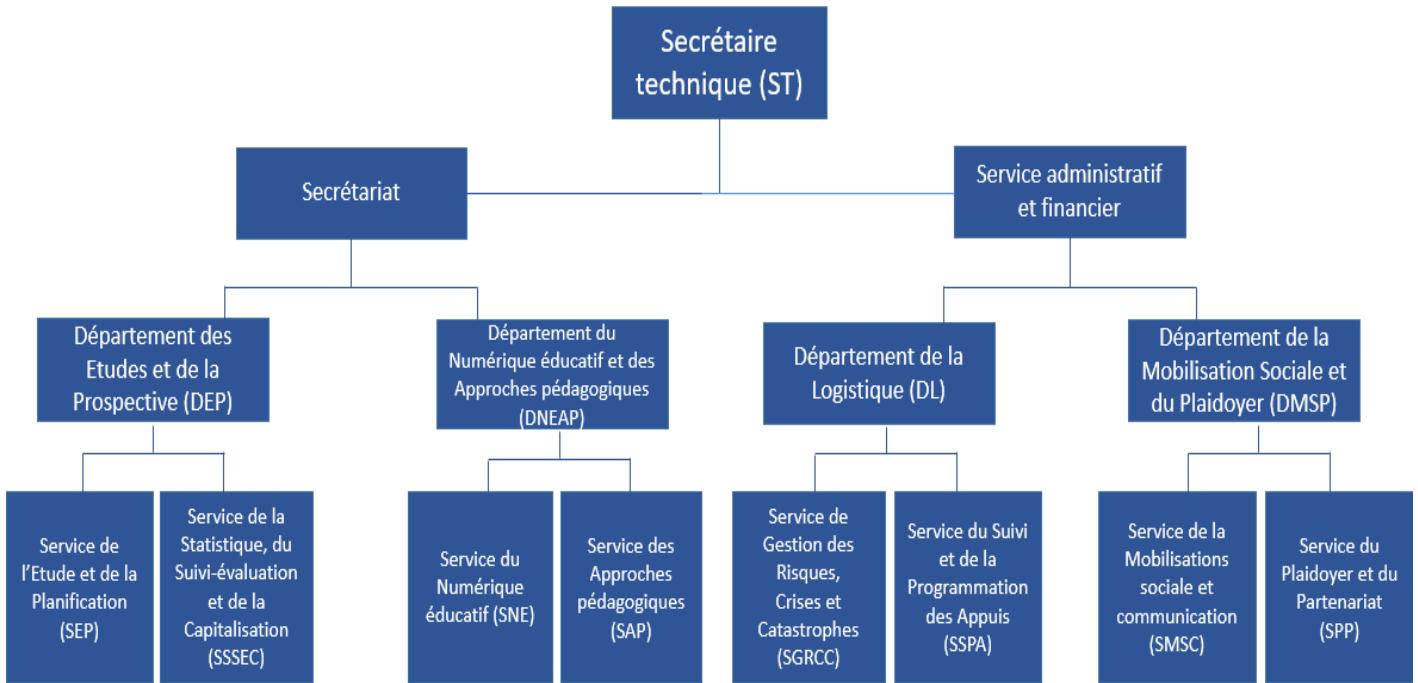
Au-delà de cette coordination de l'ESU au niveau central, le ST-ESU assure la coordination des aspects relatifs à l'ESU avec les directions techniques au niveau central et les structures déconcentrées du MENAPLN (Directions Régionales et Directions Provinciales). Des points focaux ESU ont été nommés à cet effet. Enfin, les structures déconcentrées du MENAPLN assurent la coordination en matière d'ESU avec les autorités locales, acteurs incontournables de la gestion des risques dans le contexte actuel d'insécurité.

Outre les structures nationales au niveau central et déconcentré, la coordination est assurée avec les partenaires humanitaires qui œuvrent en faveur d'une coordination multilatérale dans le secteur de l'éducation à travers le cluster éducation. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (OCHA-ROWCA) avait établi une équipe de conseillers humanitaires (*Humanitarian advisory team - HAT*) au Burkina Faso en avril 2012. Depuis septembre 2018, l'Equipe Humanitaire Développement Pays (EHDP) a instruit les agences leads à renforcer le cadre de coordination de la réponse d'urgence face à la crise sécuritaire et ses conséquences dramatiques en matière de déplacements de populations. La coordination au niveau central (Ouagadougou) et au niveau opérationnel (Dori et Kaya) ont été activées ou réactivées et réajustées tenant compte des besoins à travers les groupes sectoriels et le groupe inter sectoriel.

Le schéma ci-dessous synthétise la structure actuelle de la coordination nationale en matière d'ESU.



Graphique 9 : Organigramme du ST-ESU



4.4 Visibilité et communication

4.4.1 Mobilisation, gestion et diffusion des statistiques

Le Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), instance clé de pilotage et de coordination de cette stratégie, qui assure également la coanimation du Cluster Education au niveau du pays, sera appuyé par les services statistiques compétents du MENAPLN en matière de collecte de données (Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles) dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence à l'échelle nationale, tant au niveau central que déconcentré.

Un mécanisme de gestion de l'information de l'ESU est en cours de pilotage afin que les informations collectées puissent être mises à disposition de l'ensemble des acteurs de l'ESU en temps opportun, dans le respect de la confidentialité et de la sensibilité de certaines données.

4.4.2 Communication, visibilité et leadership

Cette gestion maîtrisée de l'information permettra de renforcer le rôle de leadership du Secrétariat technique dans le pilotage de la stratégie et la planification de l'ESU ainsi que la visibilité et la communication autour des actions menées par le MENAPLN, et plus généralement par le cluster éducation dans le cadre de cette stratégie d'éducation en situations d'urgence. La gestion des flux d'informations permettra également de mener des actions de plaidoyer pertinentes dans le cadre du cluster éducation.

Par ailleurs, la production et la diffusion de rapports analytiques, de rapports d'activités ou tout autre médium de communication jugé approprié destinés à informer en temps utile les décideurs hiérarchiques du MENAPLN et les autres parties prenantes, dont notamment les autres structures étatiques hors MENAPLN ainsi que les PTF, sur la mise en œuvre de la stratégie contribuera à assurer une communication effective.

Il est admis que la communication effective œuvrera en faveur de la visibilité et du rôle de pilotage du ST-ESU. Afin de rapporter les activités du ST-ESU et de fournir des informations actualisées sur la situation des établissements, des apprenants et du personnel affectés par les crises, de fournir des alertes et d'alerter sur les

besoins de filles et garçons affectés, et sur les besoins en financements, le ST-ESU envisage de diffuser les supports de communication suivants :

- 1) Compte rendu hebdomadaire à destination des autorités du MENAPLN et du cluster éducation sur la situation des établissements des localités affectées ;
- 2) Rapport d'activités mensuel : le ST-ESU en action : synthèse des activités réalisées au cours du mois passé ;
- 3) Rapport statistique trimestriel dans le but d'informer les parties prenantes de l'ESU (MENAPLN et PTF) au Burkina Faso sur une sélection d'indicateurs clés ;
- 4) Rapport trimestriel sur le suivi de la stratégie, sur les bonnes pratiques et leçons apprises

4.5 Analyse des risques et mesure de mitigation de la mise en œuvre de la SN-ESU

Par anticipation, un certain nombre de risques qui pèsent sur la mise œuvre de la stratégie peuvent être relevés. Les plus importants sont repris ci-dessus ainsi que des options de mitigations.

4.5.1 Les risques macroéconomiques

Les risques macroéconomiques sont très importants. Historiquement, le Burkina Faso a été caractérisé par une gestion macroéconomique prudente. Cependant, une combinaison récente de circonstances a soulevé de nouveaux défis. Le déficit budgétaire est en augmentation. La crise sécuritaire croissante et les tensions sociales font grimper les dépenses sécuritaires. La mobilisation des ressources intérieures augmente lentement et reste en-deçà des projections officielles, sans stratégie claire pour l'avenir. La décision de se concentrer sur l'investissement public peut également avoir des conséquences négatives sur la croissance économique. La crise du COVID-19 va inévitablement provoquer une contraction sévère de l'activité économique et obliger à des coupes budgétaires, y compris dans les secteurs sociaux comme l'éducation (15% du budget 2020 hors salaires a d'ores et déjà été annoncé pour la Loi de Finances Rectificative) pour préserver un niveau élevé de dépenses sécuritaires nécessaires au maintien de l'État.

4.5.2. Contraintes budgétaires

Des contraintes budgétaires, notamment les difficultés à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie mais aussi des difficultés d'exécuter les ressources mobilisées (faible capacité d'absorption), constituent un des risques majeurs de la stratégie. Pour faire face à ce risque le MENAPLN devra d'une part, mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation de ressources et d'autre part, garantir le décaissement par l'introduction d'un dispositif d'allègement de procédures exceptionnelles d'exécution budgétaire en cas d'urgence.

4.5.3. Détérioration du contexte sécuritaire

La dégradation du contexte sécuritaire notamment par les attaques terroristes constitue le véritable obstacle à la mise en œuvre de la stratégie dans la mesure où elle rendrait inaccessible certaines localités, engendrerait des difficultés additionnelles en termes de fonctionnement des services de base dont l'éducation, et induirait davantage de déplacements de populations.

Pour atténuer ce risque, il apparaît incontournable pour le gouvernement de juguler le risque terroriste afin de préserver les acquis du système éducatif et garantir la mise en œuvre effective de la stratégie.

4.5.4. Risques sanitaires liés à la pandémie du COVID-19

Assurer le strict respect des gestes barrières dans l'espace scolaire constitue une contrainte majeure. Dans certains cas, les infrastructures et l'aménagement de l'école n'offrent pas les conditions nécessaires à la mise en place des mesures de prévention (nombre d'élèves par classe, taille de la cour de l'école, insuffisance du personnel de soutien...). Dans ces conditions, la réouverture des écoles peut être un facteur de propagation du

virus. Ce risque sanitaire est accentué par une connaissance insuffisante de la dynamique de l'épidémie et un déficit de personnel formé. Au stade actuel des connaissances, les filles et garçons ne sont pas un groupe à risque d'une forme grave du COVID-19, mais sont potentiellement des vecteurs de transmission aux parents, eux plus exposés aux risques de complication et des formes graves de la maladie.

Il est donc nécessaire de veiller à l'implication effective des services locaux de santé dans le suivi de la mise en œuvre du programme. Il faudra aussi intégrer la détection des symptômes dans la formation des acteurs qui pourront référencer les cas suspects aux services sanitaires compétents.

4.5.5. Faible engagement communautaire

La mise en œuvre de la stratégie ne saurait réussir sans l'implication effective de la part des communautés, à savoir les autorités locales, les associations de parents d'élèves, les organisations paysannes, les associations du personnel enseignant, etc. Dans le but de garantir cet engagement communautaire, les conditions humaines et matérielles favorables devraient être créées et des cadres de dialogue et de concertation devront être exploités à bon escient.

TROISIEME PARTIE:
Plan d'actions triennal 2020-2022 de la SN-ESU

PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2020-2022

Comme souligné dans la description du cadre logique sous-tendant la présente stratégie nationale ESU, l'objectif général est qu'« *à l'horizon 2024, toutes les filles et tous garçons des zones à risque bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente* ». Trois axes stratégiques, structurés autour de l'accès, de la qualité et du pilotage, ont été identifiés à cette fin. Le présent narratif complète utilement celui du cadre logique en apportant un descriptif de la programmation physique et financière de chacun de ces axes stratégiques pour la période 2020-2022.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2020-2022 POUR L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE (PAT ESU 2020-2022)

Au cours de l'année 2019, le MENAPLN, accompagné de ses partenaires, a redoublé d'efforts dans sa réponse face aux défis posés par la crise sécuritaire et les autres phénomènes à risque. Ainsi, des cours de rattrapage et des sessions spéciales d'examens de fin d'année ont été organisés afin de permettre aux filles et garçons affectés de rattraper le retard et de pouvoir valider leur année scolaire 2019. Aussi, les efforts consentis au cours des derniers mois ont permis la réouverture d'un nombre important d'établissements fermés ou utilisés comme abris temporaires, permettant ainsi à une partie de filles et garçons affectés de retrouver le chemin de l'école à la rentrée d'octobre 2019.

Toutefois, l'élaboration de la stratégie nationale ESU et de son PAT ESU 2020-2022 intervient dans un contexte de dégradation sécuritaire et de volatilité accrues par rapport au début de l'année 2019 lors de l'élaboration du document initial, doublé d'une pandémie mondiale, affectant également le Burkina Faso. Le nombre de personnes déplacées, dont près de la moitié sont de filles et garçons en âge scolaire, a été multiplié par plus de 11 entre janvier 2019 et mai 2020, exacerbant ainsi la demande d'éducation pour les élèves déplacés et ceux des communautés hôtes.

C'est dans ce contexte que ce PAT apporte une programmation physique et budgétisée des activités pour une réponse plus globale et adaptable par rapport aux évolutions possibles du contexte et des besoins (voir description des programmes du PAT ci-après). Ce PAT découle, au moins pour l'année 2020, du plan d'action global du MENAPLN en ce sens que ce dernier prévoit des activités relatives à l'ESU, que ce soit de manière explicite¹⁷ ou de manière implicite concernant notamment les constructions scolaires, la cantine, la formation continue, entre autres.

Toutefois, ce PAT pour l'ESU va au-delà des provisions financières du PA 2020 puisque qu'il inclue des activités additionnelles programmées sur financements en sus du budget général du gouvernement (y compris les financements du CAST et des partenaires du MENAPLN finançant l'ESU). En effet, face à l'urgence actuelle et pour des raisons de promptitude dans la réponse, un nombre croissant des partenaires préfèrent faire exécuter leur appui financier à l'ESU à travers des entités tierces de mise en œuvre¹⁸.

II. COUT GLOBAL DU PAT ESU 2020-2022

Le coût total de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence s'élève à 55,5 milliards de FCFA (soit 925 millions de dollars USD) sur la période 2020-2022. La répartition par programme fait ressortir une prépondérance du programme « Accès », qui représente 47% (26,38milliards de FCFA) des dépenses totales

¹⁷ Voir les activités 0580404 « Education en situation d'urgence » et 061010106 « Mettre en œuvre les activités de l'ESU en lien avec le pilotage » du PA 2020 du MENAPLN.

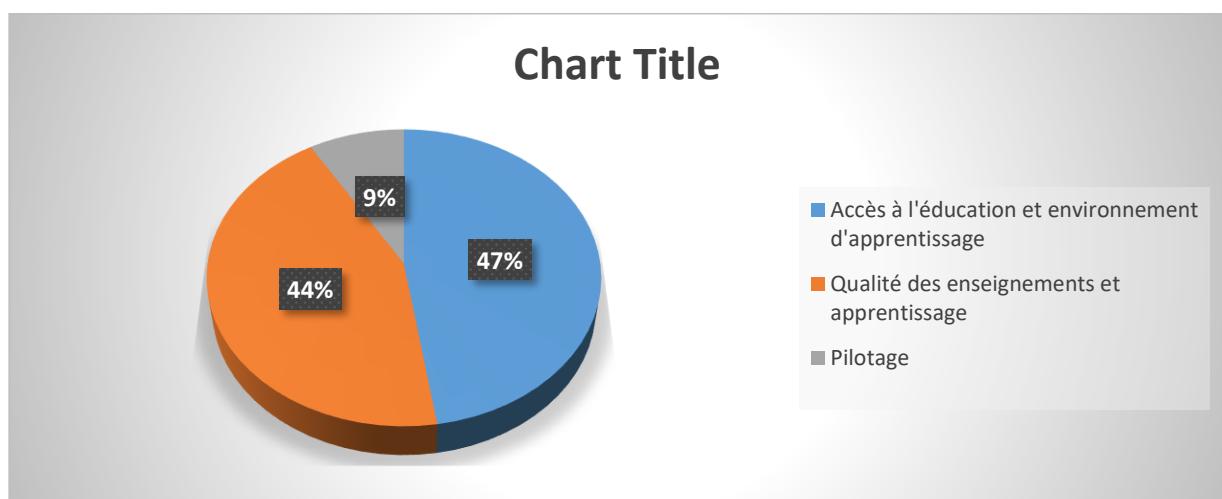
¹⁸ C'est le cas notamment du prochain concours de financement de ECW, une partie du financement de l'AFD, etc.

sur la période triennale, suivi par le programme « Qualité » qui compte pour 44% (24,35 milliards de FCFA) et enfin le programme « Pilotage » pour 9% soit 4,76 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Distribution par axe stratégique en milliers de FCFA, 2020-2022

	2020 (milliers FCFA)	2021 (milliers FCFA)	2022 (milliers FCFA)	Ensemble 2020-2022 (milliers FCFA)
Axe 1 : Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage	9 028 992	9 953 169	7 401 287	26383448
Axe 2 : Qualité des enseignements et apprentissage	7 482 404	7 478 163	7 519 170	24357497
Axe 3 : Pilotage et coordination	2 652 055	1 177 279	937 708	4767042
TOTAL (en milliers de FCFA)	19163451	18608611	15858165	55507987
TOTAL (en millions USD)	32,4	31,5	26,8	92,5

Graphique 10 : Distribution en pourcentages par programmes, ensemble 2020-2022



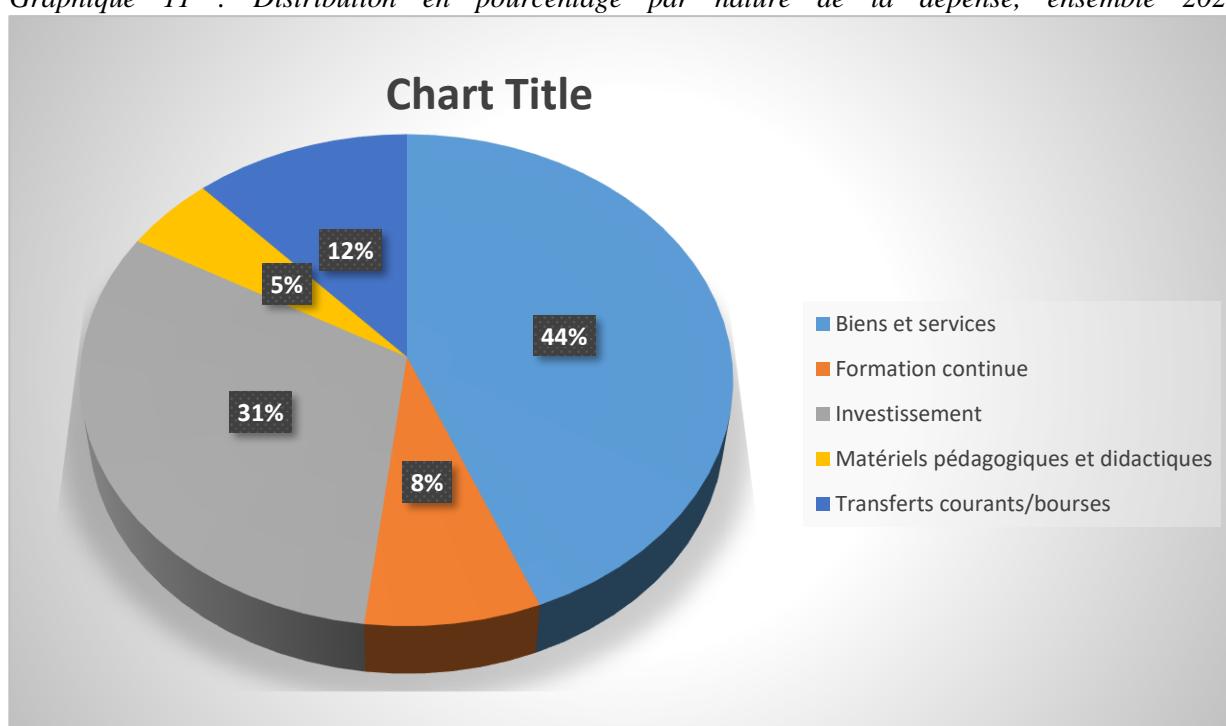
Le tableau et le graphique ci-dessous fournissent davantage des détails sur la programmation financière par nature de dépenses. Il ressort que sur la période 2020-2022, les biens et services, qui représente 44% du coût global de la stratégie, regroupent les fournitures diverses destinées aux établissements scolaires, les activités de pilotage et d'appui à la sensibilisation des communautés. Quant aux investissements, constitués pour l'essentiel de nouvelles constructions/acquisitions et d'équipement de salles de classes représentent 31% des dépenses totales sur la période.

La stratégie nationale ESU comporte une série d'initiatives d'accompagnement en faveur des filles, de filles et garçons en situation de vulnérabilité tels que les filles et garçons en situation de handicap, les orphelins, les filles et garçons Talibés, etc. Ces filles et garçons et jeunes adultes seront accompagnés à travers des bourses et subventions diverses représentant environ 12% des dépenses totales sur 3 ans. La formation continue spécifique à l'ESU pour les enseignants et le personnel scolaire ainsi que l'acquisition et la distribution de manuels scolaires et matériels didactiques relatifs notamment aux nouveaux programmes ESU représentent respectivement 8% et 5% des dépenses sur la période.

Tableau : Distribution par nature de la dépense, en milliers de FCFA

	2020 (milliers FCFA)	2021 (milliers FCFA)	2022 (milliers FCFA)	Ensemble (milliers FCFA)	Distribution en %
Biens et services	7 891 040	8 250 228	8 238 048	22 501 556	43,92%
Formation continue	1 555 248	1 476 905	1 396 333	4 428 486	7,98%
Investissement	6 992 056	6 746 263	3 672 137	17 410 456	31,37%
Matériels pédagogiques et didactiques	977 348	900 000	900 000	2 777 348	5,00%
Transferts courants/bourses	17 477 58	2 132 336	2 632 287	65 123 81	11,73%
TOTAL (milliers FCFA)	19 163 450	19 505 732	16 838 805	55 507 987	100,0%
TOTAL (millions USD)	31,9	32,5	28,0	92,5	

Graphique 11 : Distribution en pourcentage par nature de la dépense, ensemble 2020-2022



III. DESCRIPTION DES ACTIONS ET ACTIVITES PAR AXE STRATEGIQUE

3.1. Actions et activités de l'axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé

Le programme 1 vise à assurer la continuité éducative de tous les filles et garçons, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions concernées. Il s'agit à travers cet objectif d'entreprendre des mesures de nature à favoriser la scolarisation de filles et garçons, l'ouverture ou la réouverture d'infrastructures scolaires ou d'espaces d'apprentissage temporaire pour accueillir les élèves déplacés, et d'adopter des mesures incitatives à l'accès et l'inclusion de tous les filles et garçons sans aucune discrimination. L'atteinte de cet objectif se fera à travers la poursuite des

objectifs opérationnels et la mise en œuvre des actions décrites ci-après. Ce programme comporte 8 actions déclinées à leur tour en activités prioritaires.

➤ **Action 1: Sécurisation des structures éducatives fonctionnelles**

Sur la période 2020-2022, il est programmé la sécurisation des structures éducatives à travers la construction de clôtures pour 70 établissements scolaires, le recrutement de 500 gardiens pour les établissements n'en disposant pas, le renforcement et la sécurisation des ouvertures de 150 salles de classe et magasins, ainsi que des appuis spécifiques ciblant les communautés pour la mise en place de comités de veille.

Il est utile de noter que les constructions prévues dans le cadre de ce PAT, notamment les clôtures, viennent en complément des constructions prévues dans la programmation globale du MENAPLN (Action 05801). En ce sens, la sécurisation des structures scolaires sera ciblée dans les établissements accueillant les élèves déplacés, ainsi que ceux situés dans les régions à fort défis sécuritaires mais où la situation sécuritaire permet encore la tenue des classes.

➤ **Action 2 : Adaptation des infrastructures éducatives et l'environnement scolaire dans un objectif de résilience face aux risques et catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse, ...)**

Cette action vise à renforcer la résilience des infrastructures scolaires face aux risques de catastrophes naturelles. Pour la période 2020-2022, il s'agira d'abord de mobiliser et travailler avec les services compétents du MENAPLN en vue de mettre à profit la carte scolaire mise-à-jour avec les informations de géoréférencement, qui, couplées aux informations de la cartographie permettront d'identifier les zones à risque et d'apporter ainsi des actions préventives ou de mitigation réduisant la vulnérabilité des établissements face aux risques divers.

Face notamment aux inondations qui touchent fréquemment un nombre important de structures éducatives, il est prévu de réaliser une étude qui devra mettre en avant des propositions techniques sur les solutions à apporter (relocalisation de structures, construction de digues, caniveaux d'évacuation d'eau, etc.) en fonction de la gravité et des contextes.

Face aux vents violents, il est prévu, en plus des constructions prévues dans le PA 2020 du MENAPLN portant sur la résorption des classes sous paillettes les plus susceptibles d'être touchées par les vents violents, des activités d'appui et de plaidoyer auprès des écoles et des collectivités dans le but de sensibiliser celles-ci à reboiser les alentours des établissements scolaires en vue de prévenir les méfaits des vents violents.

Il est également prévu de doter 6000 établissements scolaires en équipements d'hygiène pour prévenir la transmission de maladies. Par ailleurs, dans le cadre de la réponse au COVID-19, il est prévu de construire/réhabiliter des dispositifs WASH (latrines, forages) dans les établissements scolaires.

Enfin, il est prévu d'élargir graduellement le recours aux dispositifs d'alertes précoces des différents types de risques dans le cadre de l'approche safe school à l'ensemble des établissements du territoire national. Ceci se fera via les formations ESU.

➤ **Action 3 : Réouverture des structures éducatives fermées**

Cette action vise à faciliter la réouverture des structures éducatives fermées. Pour la période 2020-2022, il est programmé de réhabiliter 210 établissements scolaires, d'équiper 630 salles de classes et de nettoyer et désinfecter 521 établissements scolaires suite aux attaques, catastrophes naturelles, à l'épidémie de COVID-19 ou encore à l'utilisation par les personnes déplacées des établissements comme abris temporaires. Du fait de certains délais dans le redéploiement des enseignants titulaires pour des raisons diverses, il est prévu de travailler avec les autorités locales pour mobiliser des animateurs communautaires déjà disponibles au sein des collectivités pour encadrer les filles et garçons en attendant le retour des enseignants. Une campagne de retour à l'école avec une attention spéciale portée aux filles et garçons à risque de décrochage est également prévue.

Action 4 : Accès et maintien des filles et des garçons en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, Talibés, etc.)

L'ultime objectif poursuivi à travers cette action est de créer des conditions favorables de nature à permettre aux filles et aux garçons en situation de vulnérabilités d'accéder à l'école et d'achever leur cycle d'études. Pour cela, il est prévu d'établir un système de suivi et d'identification au niveau établissement de filles et garçons qui ne sont pas retournés à l'école dans un délai raisonnable après une fermeture prolongée. Par ailleurs, il est programmé d'accompagner 1500 filles par une subvention financière pour la prise en charge de leurs frais scolaires, notamment celles placées dans les établissements secondaires (lycées) privés. De plus, il est prévu d'accompagner financièrement 3500 jeunes adultes, dont 1500 filles et 2000 filles et garçons en situation de vulnérabilités, à accéder à des formations professionnalisantes dans les centres d'apprentissage des métiers. A l'issue de la formation, 350 bénéficiaires recevront un accompagnement en insertion sur le marché du travail à travers une subvention devant leur faciliter l'installation à leur propre compte.

Les filles et garçons talibés constituent un autre groupe cible de filles et garçons prioritaires de la stratégie nationale ESU. Bien qu'il n'existe pour le moment ni de statistiques fiables sur leur effectif ni d'informations vérifiables sur leurs parcours d'apprentissage dans les foyers coraniques, il apparaît crucial pour le gouvernement burkinabé d'initier un contact avec ce système parallèle, qui a pourtant le potentiel de contribuer à l'atteinte des objectifs de scolarisation universelle dans le cadre de l'ODD4. Pour la période 2020-2022, il est programmé d'accompagner 2000 filles et garçons talibés fréquentant les foyers coraniques par des subventions. Une étude préliminaire devra permettre l'identification des besoins et du mode d'accompagnement à privilégier.

Enfin, 10 000 filles recevront annuellement des kits d'hygiène tandis que des séances de sensibilisation cibleront les communautés en faveur de l'inscription et du maintien des filles et garçons en situation de vulnérabilité

➤ **Action 5 : Création d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés**

Malgré les efforts du gouvernement pour réinscrire les élèves déplacés, ceux-ci restent majoritairement non scolarisés du fait notamment d'une faible capacité d'accueil dans les écoles des zones hôtes. En vue de répondre à cette demande pour la période 2020-2022, il est programmé d'augmenter considérablement la capacité d'accueil par la création d'environ 80 000 nouvelles places pour les élèves déplacés et les filles et garçons des zones hôtes. Ceci nécessitera i) la construction/acquisition et l'équipement de 1571 nouvelles salles de classes dont environ 70% pour le préscolaire et le primaire et 30% pour le post-primaire et secondaire, et ii) l'aménagement de 100 espaces récréatifs et de 100 dispositifs WASH (y compris les latrines séparées). Les nouvelles constructions/acquisitions seront en priorité réalisées par des classes en préfabriqués déplaçables et le cas échéant par des classes temporaires (avec principalement du matériel local) et complémentaires (augmentation de la capacité d'accueil des structures déjà existantes).

➤ **Action 6 : Réinscription des élèves déplacés et appui aux communautés hôtes**

Cette action vise à faciliter la réinscription des élèves déplacés et ceux des communautés hôtes. D'abord au niveau administratif, il est prévu d'initier une collaboration avec les autorités compétentes pour mettre en place des plans de relogement des PDI abrités dans les écoles. Les élèves déplacés arrivés dans les zones hôtes en cours d'année devront également être accompagnés dans leur démarche de réinscription y compris à travers un accompagnement pour l'obtention des documents administratifs nécessaires à la réinscription.

➤ **Action 7 : Santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves**

Cette action vise à fournir aux apprenants des conditions sanitaires, hygiéniques et nutritionnelles favorables à l'accès, au maintien et à la qualité des apprentissages. Pour la période 2020-2022, il est ainsi programmé d'assurer, via la mobilisation des services médicaux compétents, 7 campagnes de suivi sanitaire (y compris déparasitage et distribution de micronutriments) et nutritionnel des élèves issus des zones affectées et d'apporter un appui psychosocial (APS) aux élèves affectés par tous types de crises (insécurité, catastrophe naturelle, COVID-19, conflit, déplacement, etc.), notamment à travers la formation de leurs enseignants en APS.

Conformément au Plan de riposte du MENAPLN pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19, cette action prévoit également l'acquisition de matériel de protection de type masques/cache-nez pour 10000 élèves. Par ailleurs, dans cette même optique de prévention du COVID-19, des protocoles de gestion de la crise sanitaire incluant le reportage des cas suspects et la coordination avec les autorités sanitaires seront mis en place au niveau des établissements.

Concernant l'alimentation scolaire plus spécifiquement, il est prévu le renforcement de la cantine scolaire pour 130000 filles et garçons déplacés du préscolaire, du primaire et du post- primaire et secondaire pour un trimestre sur 3 en alignement avec le mode d'organisation et de fonctionnement des cantines scolaires préétablies par le MENAPLN dans les écoles de filles et garçons. Pour les établissements disposant déjà des cantines endogènes, il est prévu des activités d'accompagnement des structures scolaires pour une meilleure gestion de l'alimentation des élèves et une participation encore plus active des collectivités tandis que des appuis visant le développement de potagers au niveau des écoles devront contribuer à l'amélioration de la valeur nutritionnelle des repas servis dans les écoles.

➤ **Action 8 : Renforcement de la résilience des acteurs**

Cette action concourt au renforcement de la résilience des acteurs. A cet effet, la programmation pour 2020-2022 prévoit de fournir des stocks de sécurité à l'ensemble des régions du pays afin de faire face, le cas échéant, aux conséquences immédiates des phénomènes d'insécurité et de catastrophes naturelles.

De plus, les structures éducatives sur l'ensemble du territoire seront graduellement accompagnées dans l'élaboration d'un plan de préparation et de réponse selon l'approche ESU (safe school, APS, etc.) y compris pour l'organisation des exercices mensuels de simulation de crise.

Une sensibilisation des acteurs à la bonne gestion des investissements et des infrastructures acquis dans le cadre du COVID-19 est également envisagée.

3.2. Actions et activités de l'axe stratégique 2 : Enseignements et apprentissages de qualité

L'objectif poursuivi à travers cet axe est de garantir un enseignement et un apprentissage de qualité aux filles et garçons affectés par l'insécurité et les autres phénomènes à risques par le renforcement des capacités du personnel de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence. Cet axe comporte 8 actions déclinées à leur tour en activités prioritaires.

➤ **Action 1 : Programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants dans un contexte de crise**

Le MENAPLN vient de finaliser le développement d'un programme scolaire adapté à l'éducation en situations d'urgence. Les activités prévues pour 2020-2022 visent essentiellement à opérationnaliser ce dernier à travers notamment i) l'appui à la reproduction et la distribution des curricula pour l'ESU dans l'ensemble des établissements concernés, ii) le développement d'une série des ressources numériques pour accompagner l'utilisation des nouveaux curricula en situation de classe mais aussi en dehors, et iii) la dissémination des nouveaux curricula dans la formation des écoles des enseignantss. Par ailleurs, des thématiques transversales et émergentes ne faisant pas suffisamment partie des programmes en cours feront l'objet de modules additionnels d'ici 2022. Il s'agit principalement du développement de modules sur la violence basée sur le genre (VBG), les violences en milieu scolaire (VMS), l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale, l'éducation aux médias et la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux. Parallèlement, le recours aux approches pédagogiques alternatives ayant fait leurs preuves va être poursuivi. Ainsi, 100 centres SSA/P seront équipés pour accueillir les apprenants avec l'appui des ONG pour la mise en œuvre.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un système d'évaluation des apprentissages après une fermeture prolongée des établissements scolaires pour affiner les contenus et approches pédagogiques à mettre en œuvre et les élèves à prioriser.

➤ **Action 2 : Renforcement des capacités des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité**

Les activités programmées pour le renforcement des capacités des enseignants et des autres acteurs des régions affectées pour la période 2020-2022 portent essentiellement sur la formation continue spécifique à l'ESU. A cet effet, les activités de renforcement des capacités suivantes sont prévues :

- i) Formation de 1500 enseignants sur l'Approche *safe school*,

- ii) Formation de 1500 enseignants sur l'Approche ESU et INEE
- iii) Formation de 4500 enseignants sur le Programme scolaire d'éducation en situation d'urgence
- iv) Formation de 1500 enseignants sur la Prévention de l'extrémisme violent
- v) Formation de 500 enseignants sur les Approches innovantes
- vi) Formation de 500 enseignants sur l'Appui psychosocial (APS)
- vii) Formation de 2200 enseignants à l'enseignement à distance en lien avec les ressources pédagogiques numériques développées à cet effet

En sus des enseignants, les formations spécifiques cibleront la communauté éducative, constituée principalement des membres des associations des parents d'élèves (APE), des associations des mères éducatrices (AME) et des comités de gestion des établissements scolaires (COGES). Au total, 1000 acteurs bénéficieront des formations.

➤ ***Action 3 : Pratique de l'enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation***

Cette action a pour objectif d'accompagner et d'outiller les enseignants dans leurs pratiques en classe à travers des pratiques d'enseignement participatif, inclusif et centré sur l'apprenant. Les activités prévues pour la période 2020-2022 consisteront à l'utilisation des ressources locales pour des fins pédagogiques, que ce soit sous forme de matériels pédagogiques et didactiques mais aussi du recours aux langues locales pour faciliter l'apprentissage notamment en début du cycle primaire.

Par ailleurs, des cours de rattrapage et des sessions spéciales d'examens seront organisés pour les élèves dont la scolarité normale aura été affectée par les crises. Ceux-ci bénéficieront également d'un dispositif de suivi pédagogique communautaire spécifique. Pour les élèves ayant suivi le programme ESU, un système d'évaluation adapté sera utilisé pour la validation des enseignements/apprentissages.

Un mécanisme d'accompagnement scolaire (y compris enseignement à distance) sera également mis sur pied pour garantir la transition entre l'enseignement à distance et l'enseignement en présentiel en classe, et des parents d'élèves seront accompagnés afin de renforcer leur implication dans les activités d'apprentissage de filles et garçons.

➤ ***Action 4: Motivation et amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque et des zones affectées par les crises***

Les enseignants des régions affectées et ceux encadrant les filles et garçons déplacés font face à des défis majeurs et ont besoin d'être accompagnés. A cet effet, cette action vise à mettre en place des mesures d'accompagnement pour la motivation et l'amélioration des conditions de vie des enseignants. Il est prévu entre autres la mise en place d'un dispositif d'incitation et de gratification pour environ 30 000 enseignants œuvrant dans les zones affectées. Des réflexions sont également en cours en vue de mettre en place un dispositif d'appui financier pour réparer les dommages matériels subis par les enseignants et le personnel scolaire suite à une crise/catastrophe.

Il est également prévu de fournir un service de prise en charge médico-sanitaire des enseignants et du personnel scolaire affectés par le recrutement et l'affectation de psychologues dans toutes les régions. Par ailleurs, des lettres de félicitations et d'encouragements seront adressées aux acteurs méritants.

Enfin, cette stratégie permettra au MENAPLN de faciliter le suivi de la santé des enseignants et du personnel administratif, notamment dans le cadre du relèvement post COVID-19.

➤ ***Action 5 : Matériel pédagogique et didactique adapté aux écoles et apprenants des zones affectées par les crises***

Un élément essentiel de la continuité éducative en temps de crise réside également dans l'adaptation du matériel pédagogique et didactique adapté aux apprenants des zones affectées par les crises. Ainsi, des ressources pédagogiques numériques seront développées et déployées dans le cadre des crises entraînant des ruptures scolaires, et seront mises en ligne sur une plateforme de diffusion, pouvant être déployée rapidement en cas de

nouvelle fermeture d'établissements scolaires. Afin d'élargir le nombre de filles et garçons affectés par les crises non-scolarisés bénéficiant d'enseignement à distance, le MENAPLN capitalisera sur les ressources développées dans le cadre de la réponse COVID-19 pour étendre la couverture scolaire.

Les établissements scolaires doivent eux aussi être dotés de matériel pédagogique et didactique adapté. Pour la période 2020-2022 il est ainsi prévu de doter 3000 établissements (300 au préscolaire, 1800 au primaire et 900 au post-primaire et secondaire) en matériel pédagogique et didactique autres que les manuels. Pour des fins d'accompagnement en acquisition de compétences numériques pour les enseignants mais aussi pour faciliter l'apprentissage par voies numériques, il est prévu d'une part d'installer 13 cyber classes sur l'ensemble du territoire à raison d'une par région, et d'autre part de doter les élèves en supports technologiques d'apprentissage (radio, tablettes éducatives, etc.).

➤ ***Action 6 : Sensibilisation des apprenants, du personnel scolaire et des enseignants à la réduction des risques de catastrophes***

Pour accompagner et maximiser les chances de succès des différentes activités menées dans le cadre de la stratégie ESU, il est prévu de mener une série de formations et de campagnes de sensibilisation ciblant les apprenants et le personnel scolaire à la prévention et à la préparation des risques de catastrophes ainsi qu'une initiation aux problématiques environnementales et au changement climatique, l'hygiène et la santé reproductive dans les écoles. Il est également prévu d'organiser une campagne de sensibilisation des communautés sur la COVID-19, notamment par le biais d'affiches de sensibilisation dans les écoles.

➤ ***Action 7 : Prévention de la violence en milieu scolaire (VMS)***

Dans le cadre de l'approche ESU et des formations safe school, il est prévu de doter les établissements d'un dispositif de signalement des VMS.

➤ ***Action 8 : Renforcement de la cantine scolaire dans les établissements***

Pour améliorer la participation des élèves, il est prévu de renforcer les cantines scolaires déjà mises en œuvre par les collectivités territoriales à travers les fonds transférés par le MENAPLN, les ONG et PTF.

Cet appui alimentaire supplémentaire ira prioritairement aux établissements d'accueil des élèves déplacés internes.

3.3. Actions et activités de l'axe stratégique 3 : Pilotage et coordination

L'objectif poursuivi par cet axe est d'élaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie. Il comprend 4 actions prioritaires décrites ci-dessous.

Action 1: Pilotage et coordination de la stratégie Un Secrétariat Technique pour l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU) a été créé en avril 2019. Les activités prévues dans le cadre de cette action pour 2020-2022 visent à renforcer et consolider le travail de coordination et de pilotage dont la responsabilité incombe au ST-ESU. A cet effet, il est prévu de mettre en place des instances (ministérielle et interministérielle) et des cadres de concertation à tous les échelons en collaboration avec les communautés et les PTF, et de déployer le plan de communication, ainsi que de créer un cadre de concertation entre les acteurs clés de l'ESU, à savoir les Ministères en charge de la Sécurité, de l'Action Sociale, de la Défense, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique ainsi que les partenaires au développement.

Toujours dans l'objectif de renforcer l'équipe de coordination du ST-ESU, une série de formations et d'activités de renforcement des capacités est également prévue, portant notamment sur les aspects de planification sensible aux crises pour 15 cadres du ST-ESU. En outre, les structures décentralisées et déconcentrées seront appuyées dans la gestion de l'ESU et des cellules de veille au niveau local, provincial et régional seront mises sur pied.

Par ailleurs, en vue de pallier les urgences, un fonds de contingence doté initialement par la Banque Mondiale d'une enveloppe de 2 milliards de FCFA sera mis sur pied. En outre, des réflexions sont menées en vue de doter le ST-ESU de mécanismes financiers lui permettant une exécution financière accélérée. Il est également à ce titre prévu de définir dans un manuel de procédures du ST-ESU le mode opératoire de l'éducation en situation

d'urgence. Ce travail visera à formaliser: (i) l'information et la mobilisation des partenaires locaux et sociaux de l'éducation, (ii) les mécanismes de subvention des écoles, (iii) les mécanismes de mobilisation des ONG le cas échéant et des collectivités territoriales, (iii) les processus de décision accélérés et de délégation des services centraux vers les services déconcentrés de l'éducation, (v) les procédures de transfert financier via le CAST/FSDEB, (vi) les procédures de passation des marchés en urgence, (vii) les mesures de contrôle technique et financier ex ante et ex post, (viii) les mécanismes de suivi-évaluation des produits et des effets.

Dans le cadre de la réponse COVID-19 et aux épidémies d'une manière plus générale, un cadre partenarial sera mis sur pied avec les autorités sanitaires régissant le protocole sanitaire au niveau des établissements scolaires.

Enfin, un cadre partenarial sera instauré avec le secteur privé pour faciliter la mobilisation des ressources en temps de crise.

➤ ***Action 2: Suivi-évaluation des activités***

Le pilotage de la stratégie ESU requiert de disposer d'un système performant de gestion des données et de l'information. Les activités prévues dans le cadre de cette action visent à cet effet, à élaborer et exploiter les outils de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques et la gestion de l'information relative à l'ESU. Ces données informeront en temps utile les activités de suivi et évaluation, les revues périodiques des activités, et l'actualisation du PAT. Par ailleurs, la stratégie prévoit de renforcer le système de collecte et de gestion des données prenant en compte les nouveaux besoins en informations (ex. information sur la santé du personnel scolaire dans le cadre du COVID-19, effectivité de l'enseignement à distance, des campagnes de communication, etc.).

➤ ***Action 3: Outils et dispositif de pilotage de l'éducation en situation d'urgence***

En sus des activités de suivi-évaluation, le pilotage et la coordination pour la période 2020-2022 seront renforcés par des outils analytiques en vue de permettre une évaluation rapide de la situation à une fréquence régulière, ainsi que des outils de prospective afin de mieux anticiper et répondre aux crises (par exemple l'utilisation des données, d'outils d'analyses quantitatives, les projections, les outils de cartographie, cartes de risques, indices internationaux sur les risques, etc.).

Par ailleurs, des études spécifiques seront menées dans le but de mieux comprendre certaines questions et d'affiner ainsi la réponse proposée. Il s'agit principalement d'une étude sur les foyers coraniques, une étude de faisabilité de l'enseignement du fait religieux pour dialoguer, déconstruire les préjugés et promouvoir les messages de paix. Deux voyages dans des pays faisant face aux mêmes types de défis pour 5 cadres du ST-ESU seront également réalisés dans le but de partage d'expérience sur l'ESU. En outre, un document de capitalisation des bonnes pratiques de prévention contre le COVID-19 à l'école et une enquête sur l'apprentissage par la radio et la télé seront menés.

Enfin, au sortir du PAT 2020-2022, les activités de prévention, de préparation et de réponse relatives à l'ESU seront organisées au sein d'un cadre structuré et cohérent prenant la forme d'un plan national de contingence, qui sera décliné du niveau central jusqu'aux établissements. La période 2020-2022 sera consacrée à l'élaboration de ce plan.

➤ ***Action 4 : Prospective relative aux déplacements de populations***

Cette dernière action vise à mettre en place un dispositif de prospective relative aux déplacements de populations. A cet effet, il est prévu de collaborer avec les services compétents pour favoriser des plans de relogement des PDI abrités dans les écoles, de développer des outils permettant d'identifier, en lien avec les services compétents la capacité d'accueil dans les écoles de zones susceptibles d'accueillir les PDI afin de pouvoir prendre des mesures en cas d'afflux, et enfin de mener des études et élaborer des outils permettant d'analyser d'une manière régulière les éventuelles disparités en termes d'accès et de performance scolaire des EDI et des élèves des communautés hôtes, dans une optique de prévention des conflits.

CONCLUSION

Le contexte sécuritaire et sanitaire a affecté le système éducatif déjà fragilisé. Une Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) s'imposait afin d'orienter les décisions et les actions fortes de renforcement de la résilience dudit système. Les différentes orientations et approches pédagogiques de la stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence ont fait l'objet de consensus par l'ensemble des acteurs des niveaux décentralisé, déconcentré et central, des PTF, ONG et associations intervenant dans le secteur de l'éducation. Sa mise en œuvre se fera selon l'approche programme et la nomenclature du budget programme.

La SN- ESU (2020-2022) est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

- axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé;
- axe stratégique 2 : enseignement et apprentissage de qualité ;
- axe stratégique 3 : Pilotage et coordination.

La SN-ESU sera exécutée à partir d'un plan d'action triennal glissant dont le premier couvre la période 2020 – 2022.

La réussite de cette ambitieuse stratégie nécessite la mise en œuvre effective des actions et mesures détaillées dans les différents programmes, dans une synergie partenariale avec tous les intervenants notamment l'Etat et les PTF. Les facteurs de risque identifiés doivent être atténués par des mesures idoines. Il s'agit d'une part, de mettre en place des mesures efficaces de sécurité et un mécanisme de financement approprié dans un contexte de rareté des ressources ; d'autre part, d'assurer une communication pertinente et efficace à l'endroit des populations et de tous les acteurs en vue d'obtenir leur adhésion et leur participation effective à la mise en œuvre de la stratégie nationale ESU au Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des risques de crise et de leurs impacts

Tableau récapitulatif des risques de crise et de leur impact							
Typologie	Phénomènes risque	à	Causes principales	Risques d'impact sur les communautés	Impacts potentiels sur le secteur EDU		Localisation
					Directs	Indirects	
Risques naturels	Inondations		Saison des pluies, pluviométrie élevée et soudaine, débordements de masse d'eau en dehors de leur cours usuel Construction des bâtiments sur les zones inondables et réticence des populations à quitter ces zones Changement climatique Manque de traitement des caniveaux Absence de bon plan de lotissement Constructions de mauvaise qualité, qui n'ont pas recours aux techniques locales, vision court-termiste, corruption lors de la construction, ressources limitées dédiées à la construction des classes (8M soit 13)	Destruction des logements, bâtiments, routes Destruction des récoltes & réduction de la production vivrière Destruction du cheptel Insécurité alimentaire Maladies hydriques (accroissement de la morbidité) Accroissement de la population sans abri Mouvements de population	Accès : bâtiments scolaires endommagés ou inaccessibles Interruption temporaire des apprentissages Absentéisme des élèves et des enseignants Fermeture d'écoles Affaiblissement de la qualité de l'environnement scolaire Coût additionnel des infrastructures à réparer ou à reconstruire	Retard, échec aux examens, déscolarisation Déplacement de populations entraînant une pression accrue sur les ressources éducatives locales des régions hôtes Le cout des infrastructures à réparer ou à reconstruire grève le budget dédié à l'éducation	S'appliquent à toutes les régions, principalement : Centre-Nord Hauts Bassins Cascades Sahel Centre-Est Boucle du Mouhoun Une partie de l'Est Nord

		000 EUR, vs. montant dans les modèles de simulation 20 000 EUR)				
Vents violents (tornades)	Changement climatique	Destruction des logements, bâtiments, routes, maladies, atteinte physique	Destruction d'écoles, dégradation de bâtiments Atteinte physique sur les enseignants et les élèves Interruption temporaire des apprentissages Affaiblissement de la qualité des apprentissages Absentéisme des élèves	Retard dans l'exécution du programme scolaire, échec aux examens, déscolarisation	S'appliquent à toutes les régions, particulièrement Axe Boucle du Mouhoun-Centre Ouest	
Sécheresse	Changement climatique Faible pluviométrie/stress hydrique Qualité des sols peu fertiles Gestion inadaptée de l'eau Gestion inadaptée des systèmes d'irrigation Pratiques agricoles non adaptées (disparition des jachères)	Insécurité alimentaire Réurrence des disettes Maladies Déplacement de population des régions nord vers les régions sud plus humides Déplacements de population entraînant une augmentation de la pression démographique sur régions hôtes avec problèmes fonciers et de cohabitation, voire des conflits communautaires	Abandon scolaire (interruption de la scolarité par manque de ressources financières) Dégradation des apprentissages causés par la malnutrition Pénurie dans les « cantines endogènes » Echec aux examens	Déplacement de populations qui entraîne une pression accrue sur les ressources éducatives locales des régions hôtes	S'applique à toutes les régions, plus particulièrement les régions du Centre, Centre-Nord, Nord, Sahel	

	Insécurité alimentaire	Accès insuffisant à l'alimentation : Baisse de la production agricole qui engendre des zones déficitaires Augmentation des prix/baisse pouvoir d'achat, Apports alimentaires inadéquats Abandon des cultures vivrières en faveur des cultures de rente Privation d'accès aux champs dans certaines zones affectées par l'insécurité Attaques acridiennes (sauterelles, criquets)	Augmentation de la malnutrition (maladies, mortalité et morbidité) Faible résistance immunitaire Atteinte à la forme physique des populations et du rendement dans certaines zones agricoles Déplacements de populations	Affaiblissement de la qualité de l'environnement scolaire (créé ou renforcé par l'insécurité alimentaire) Interruption de la scolarité par manque d'alimentation et le travail de filles et garçons dans les cas où l'insécurité alimentaire est causée par un manque de ressources financières Faible accès et rétention Dégradation des apprentissages causés par la malnutrition et maladies	Déplacement de populations qui entraîne une pression accrue sur les ressources éducatives locales des régions hôtes	Centre Nord Centre Sud Nord Sahel Plateau central
	Epidémies et autres risques sanitaires (hépatite, paludisme, dengue, méningite, VIH, COVID-19 etc.)	Promiscuité (regroupement, concentration de population) Absence de systèmes d'assainissement Insuffisance d'accès à l'eau potable Ignorance des règles élémentaires d'hygiène (manque d'instruction) Ignorance des règles élémentaires de santé reproductive (manque d'instruction) Exposition et vulnérabilité aux	Augmentation de la mortalité / morbidité Séquelles physiques, neurologiques, psychologiques Diminution de la capacité de la population à se prendre en charge (décapitalisation : baisse du pouvoir d'achat et destruction du cheptel) et diminution de la production agricole. Augmentation des cas de malnutrition modérés et sévères Dépassemant des	Absentéisme Incapacité de se présenter aux examens Fermeture des écoles et perte de temps scolaire Non achèvement des programmes scolaires Perte des acquis scolaires Perturbation du calendrier scolaire Déperdition scolaire	Baisse de la qualité de l'éducation, augmentation de la proportion de filles et garçons hors école Augmentation du taux de chômage des jeunes	S'applique à toutes les régions, particulièrement dans les régions du Haut Bassin et de la Boucle du Mouhoun pour le paludisme Toutes les régions

		crises sanitaires globaux et régionaux	capacités d'accueil des infrastructures sanitaires	Augmentation des dépenses liées au budget du MENAPLN		
Risques induits par l'homme	Risque sécuritaire	Prolifération des groupes armés non étatiques depuis la crise libyenne	Mouvements de population, psychose, pertes en vies humaines, malnutrition, maladies, bafouement des droits de l'homme et de la personnalité, besoins humanitaires accrus Menace au développement socio-économique du Burkina Faso 622 000 personnes touchées par l'insécurité (OCHA 2019)	15 février 2019: 1135 écoles fermées, 154 233 élèves affectés dont 48.5% de filles Agressions physiques et assassinats d'enseignants Incendies et destructions de salles de classe et de matériels pédagogiques Menaces à l'endroit du personnel éducatif et des responsables des associations de parents d'élèves	Interruption des activités d'apprentissage, fermeture et destruction de plusieurs établissements, destruction du matériel, abandon forcé des classes par les enseignants, accentuation du taux de déperdition scolaire au niveau national et déscolarisation massive des élèves ainsi que le déplacement des populations à l'intérieur du pays	Boucle du Mouhoun Centre-Est Centre-Nord Est Nord Sahel Risque majeur de propagation de la crise sur toute l'étendue du territoire
	Conflits intercommunautaires et fonciers / violences internes / criminalité/ Manifestations sociales pouvant dégénérer en émeutes / radicalisation et prolifération des groupes d'auto défense	Politiques, économiques, sociales, intégration de populations déplacées, conflit foncier	Mouvements de populations, insécurité et violences physiques, y compris abus sexuels, voire pertes en vies humaines, repli communautaire, radicalisation	Fermeture d'écoles, abandons scolaires, tensions communautaires au sein des établissements, stigmatisations	Retard, échec aux examens, enrôlements d'filles et garçons par les groupes extrémistes, mariage d'filles et garçons, mariage forcé, déscolarisation, rupture de la cohésion sociale	S'applique à toutes les régions

Risques relatifs aux conséquences des déplacements de population	Déplacements de populations	Violences internes (conflits intercommunautaires) Insécurité, terrorisme Catastrophes naturelles (inondations et vents violents, insécurité alimentaire, sécheresse, épidémies)	Regroupement, promiscuité Risques sanitaires (maladies, épidémies) Epuisement des ressources des zones d'accueil induisant des conflits liés à leur exploitation Détérioration des conditions de vie pour les populations hôtes Problème de cohabitation/cohésion sociale	Rupture scolaire, abandon et déscolarisation Pression sur les ressources éducatives locales (limites des capacités d'accueil) ; salles à effectifs pléthoriques Diminution de la qualité de l'éducation dans les zones hôtes Problème d'intégration des élèves déplacés dans les classes hôtes (manque de documents officiels) Stigmatisation et problème de cohésion sociale dans les salles de classe	S'applique à toutes les régions, y compris aux pays voisins
---	-----------------------------	---	---	---	---

Annexe 2 : [cadre logique final 251020.xlsx](#)

Annexe 3 : [PAT 2020-2022_ SN-ESU.xlsx](#)